



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres titulaires présents :**

M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	M. Thierry FALCONNET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anaïs BLANC
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	

#### **Membres suppléants avec voix délibératives présents :**

#### **Membres titulaires absents :**

M. Abderrahim BAKA	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Roland PONSAA	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Louise BORSATO	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Charles ROZOY
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jean DUBUET	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-Louis DUMONT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Patrick BAUDEMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Jean-Frédéric COURT	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Florence LUCISANO
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**

**Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de vie du service public d'élimination des déchets**

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'Intérêt Collectif ,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- de prendre acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013.

# RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets



# SOMMAIRE

## A- Présentation générale

### I - Le Territoire

#### II - Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

##### 1 - Organigramme du Pôle Environnement - Déchets

##### 2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets

## B- Indicateurs techniques : Des tonnages collectés en légère baisse

### I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

#### 1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

##### A - Organisation de la pré-collecte

##### B - Organisation de la collecte

#### 2 - Les différents flux collectés en 2013

##### A - Les ordures ménagères

##### B - Les emballages ménagers recyclables

##### C - Les cartons commerciaux

##### D - Le verre ménager

##### E - Les objets encombrants

##### F - Les déchets verts

#### 3 - Les autres actions d'amélioration du service

##### A - Les actions de communication

##### B - Les ambassadeurs du tri

##### C - La démarche de prévention des déchets

### II - Les Déchetteries

#### 1 - Les déchetteries des particuliers

##### A - Les équipements

##### B - Les résultats d'exploitation

##### C - Les déchets acceptés et les filières de traitement

#### 2 - La déchetterie des professionnels

### III - Le traitement

#### 1 - L'usine d'incinération des ordures ménagères

##### A - La population concernée

##### B - Présentation de l'usine

##### C - Les tonnages réceptionnés

##### D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets : principaux travaux effectués sur les arrêts techniques

##### E - Surveillance des rejets

##### F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

#### 2 - Le groupe Turbo-alternateur : GTA

#### 3 - Le réseau de chaleur

#### 4 - La chaîne de traitement DASRI

#### 5 - Le Centre de tri

##### A - Présentation générale

##### B - Suivi des tonnages entrants

##### C - Evolution du gisement entrant

##### D - Analyse du fonctionnement du centre de tri

##### E - Valorisation et bilan environnemental

#### 6 - Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

## C- Indicateurs financiers

### I - Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

### II - Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

#### 1 - La collecte et le tri

#### 2 - Les déchetteries

#### 3 - L'UIOM

#### 4 - La TEOM

#### 5 - Les budgets annexes

##### A - Le CET et les DASRI

##### B - le GTA

### III - Les autres indicateurs financiers

#### 1 - Les redevances

##### A - La redevance spéciale gros producteurs

##### B - La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

#### 2 - Les tarifs d'accès

##### A - L'usine

##### B - Le centre d'enfouissement technique

##### C - L'unité DASRI

## D - Annexes

- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre
- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères
- Synoptique général déchets traités par le Grand Dijon en 2013

## Lexique



Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

---

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

# A - Présentation générale

---

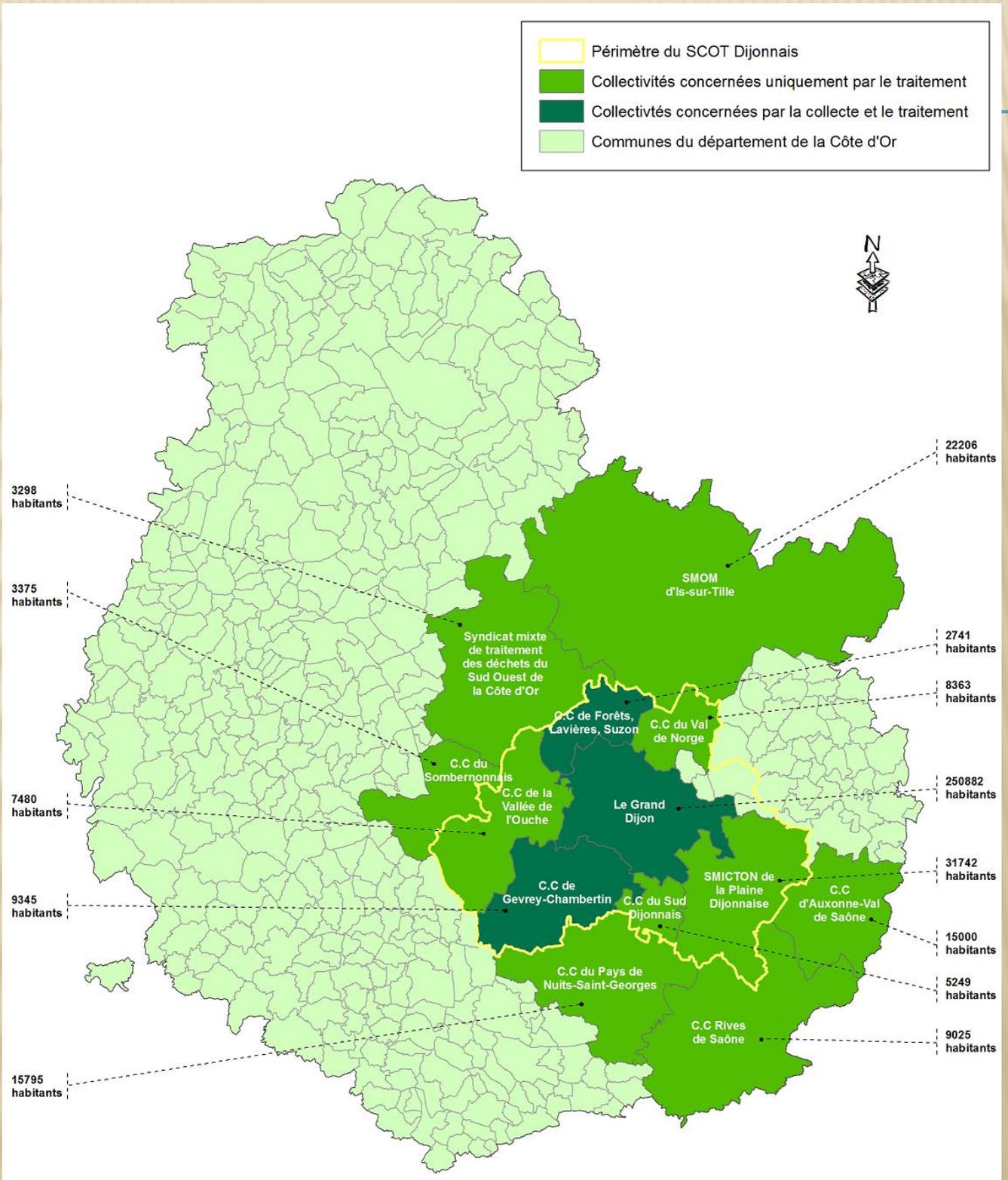
**I – Le territoire**

**II – Présentation du service public  
d'élimination des déchets**

# I - LE TERRITOIRE

---

# Collectivités clientes des services de collecte et/ou de traitement du Grand Dijon



Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

# II – PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

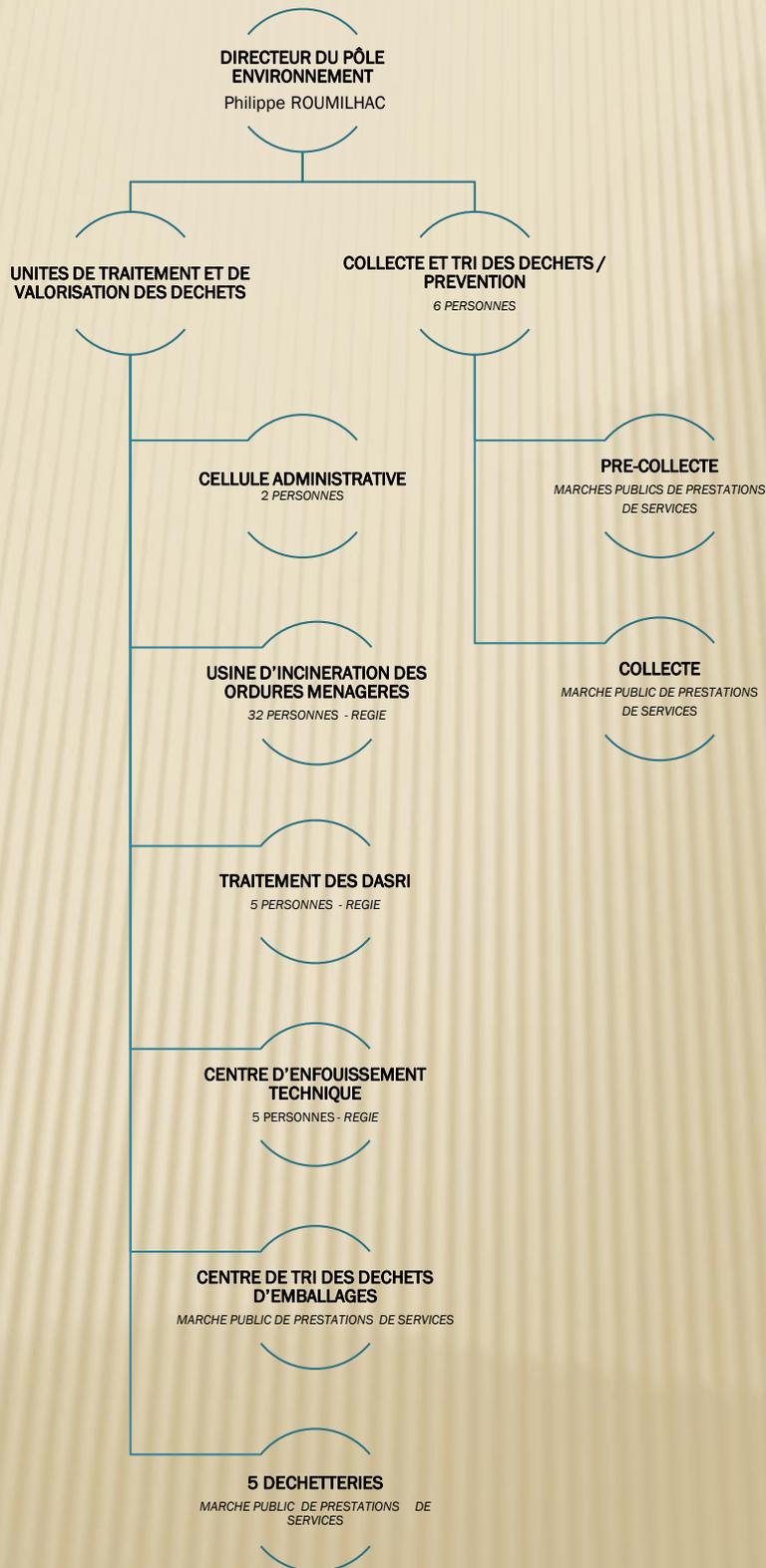
1 - Organigramme du Pôle Environnement – Déchets

2 - Schéma d'organisation du service d'élimination  
des déchets

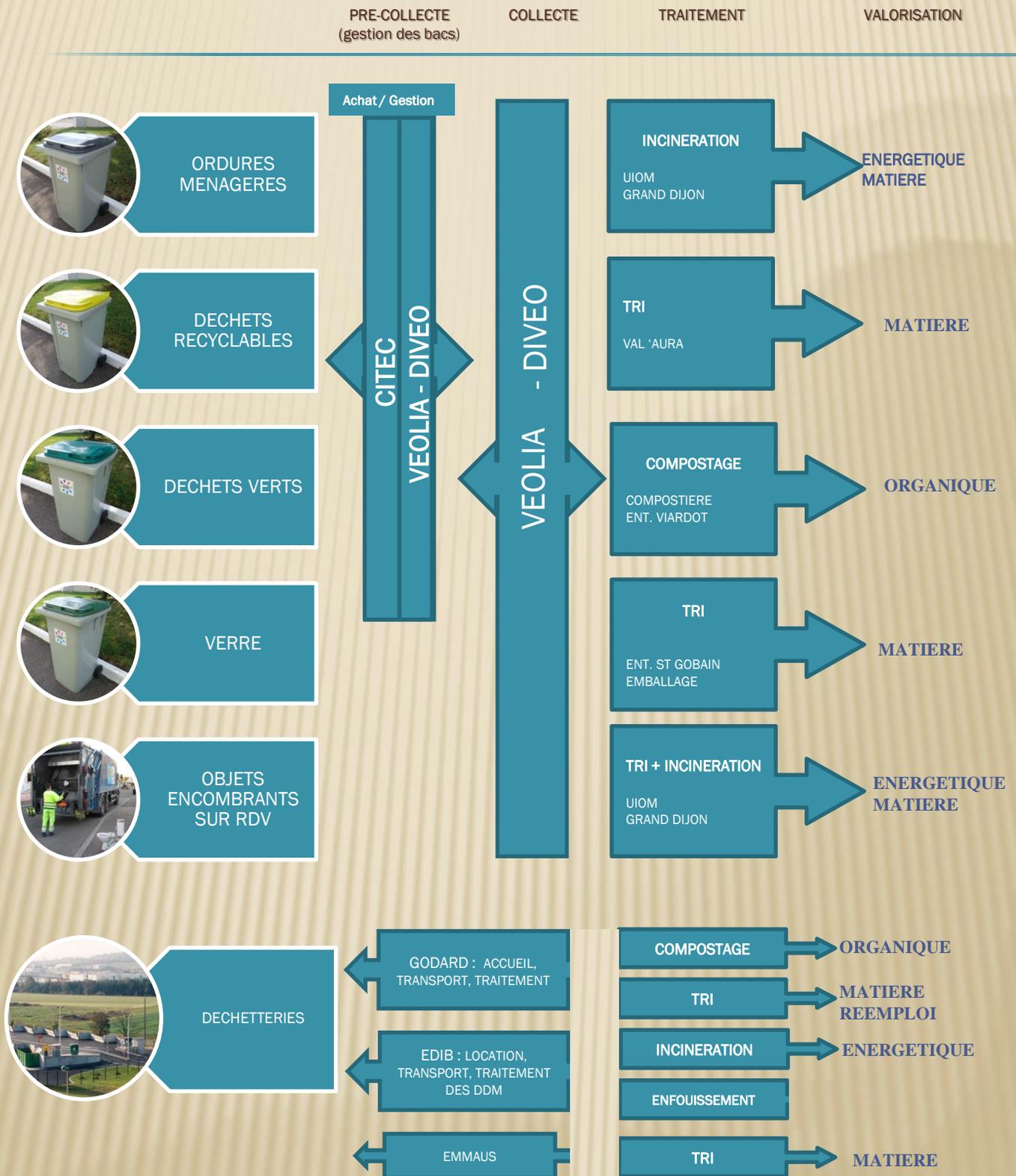
---

# 1 - Organigramme du pôle Environnement - Déchets

La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au PÔLE ENVIRONNEMENT



## 2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets



La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement est détaillée page 48 .

# B - INDICATEURS TECHNIQUES

## *DES TONNAGES COLLECTÉS EN LÉGÈRE BAISSÉ*

- I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV
  - II - Les Déchetteries
  - III - Le Traitement
-

# I - COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PAP ET EN PAV

1 - Présentation générale du service  
(hors déchetteries)

2 - Les différents flux collectés en 2013

---

3 - Les autres actions d'amélioration du service

# 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE (HORS DÉCHETTERIES)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

---

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilés, les déchets recyclables, le verre ménager, les objets encombrants, les déchets d'espaces verts, les cartons des commerçants et industriels.

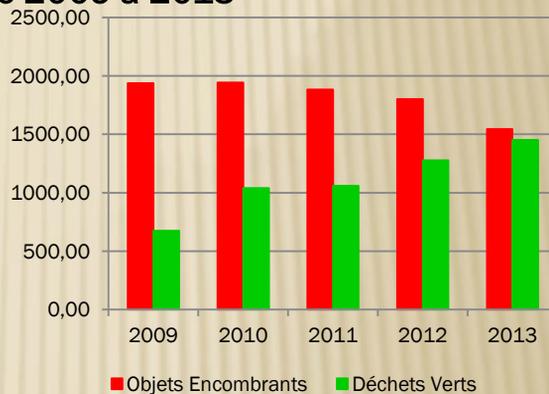
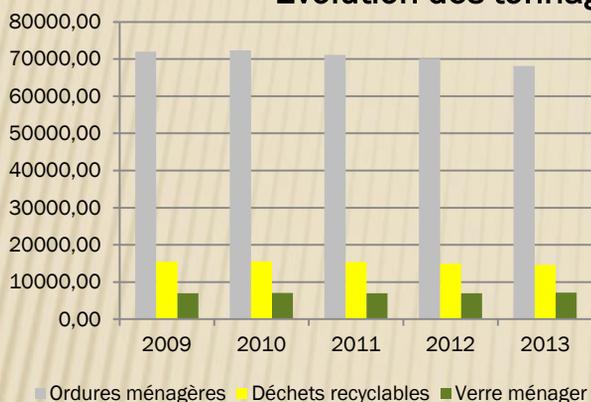
La fourniture des bacs est assurée par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte et ce, uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

La collecte des déchets ainsi que la gestion et la maintenance des bacs sont assurées par VEOLIA – Divéo depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes, des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions.

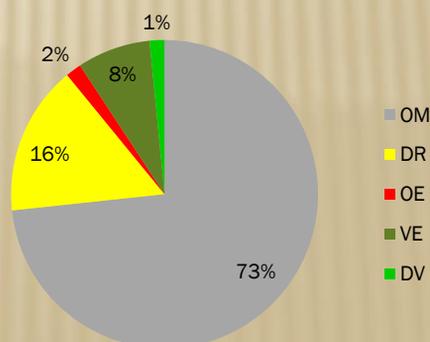
Globalement, les tonnages collectés entre 2012 et 2013 sont en légère baisse (-2,14 %). Seuls les déchets verts (collectés en PAP) et le verre (collecté en PAV et PAP) ont subi une légère augmentation sur 2013.

### Evolution des tonnages de 2009 à 2013



Tonnages 2013	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
<b>Ordures ménagères et déchets assimilés</b>	<b>68 113,72</b>	<b>65 621,06</b>	<b>2 492,66</b>
<i>dont porte à porte</i>	60 274,03	57 781,37	2 492,66
<i>dont points d'apport volontaire</i>	2 490,20	2 490,20	-
<i>dont marchés</i>	1 155,92	1 155,92	-
<i>dont zones</i>	4 193,57	4 193,57	-
<b>Déchets recyclables (emballages + cartons)</b>	<b>14 624,12</b>	<b>14 624,12</b>	<b>-</b>
<i>dont emballages recyclables</i>	13 569,02	13 569,02	-
<i>dont cartons zones</i>	771,55	771,55	-
<i>dont cartons centre ville</i>	283,55	283,55	-
<b>Objets encombrants</b>	<b>1 649,34</b>	<b>1 575,76</b>	<b>73,58</b>
<b>Verre</b>	<b>7 172,42</b>	<b>7 172,42</b>	<b>-</b>
<i>dont Porte à Porte</i>	4 069,04	4 069,04	-
<i>dont postes fixes</i>	3 103,38	3 103,38	-
<b>Déchets verts</b>	<b>1 452,06</b>	<b>1 452,06</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>93 011,66</b>	<b>90 445,42</b>	<b>2 566,24</b>

### Répartition des tonnages sur 2013 :



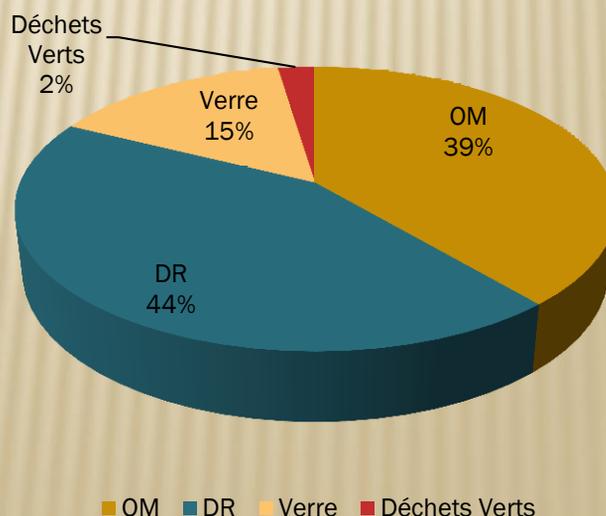
## A - Organisation de la pré-collecte



Le schéma ci-dessus, représente le nombre de bacs implantés sur l'agglomération dijonnaise. En 2013, le parc de bacs en place sur le territoire s'élève à **141 829** unités soit **25 655 m3**.

Le volume de bacs en place a augmenté de 1,79 % par rapport à 2012.

### Répartition du nombre de bacs de collecte implantés sur l'agglomération dijonnaise



Le nombre d'interventions de maintenance réalisées par Veolia suite à des demandes d'habitants est le suivant :

- o **443** changements de bacs complets ;
- o **2 895** remplacements de couvercles ;
- o **2 284** interventions liées à des réparations de roues, bondes, stickers...

Les habitants pouvant demander des ajustements de volumes de leurs bacs, Veolia a procédé à la livraison de **6 822 bacs**, ainsi qu'au retrait de **5 321 bacs**.

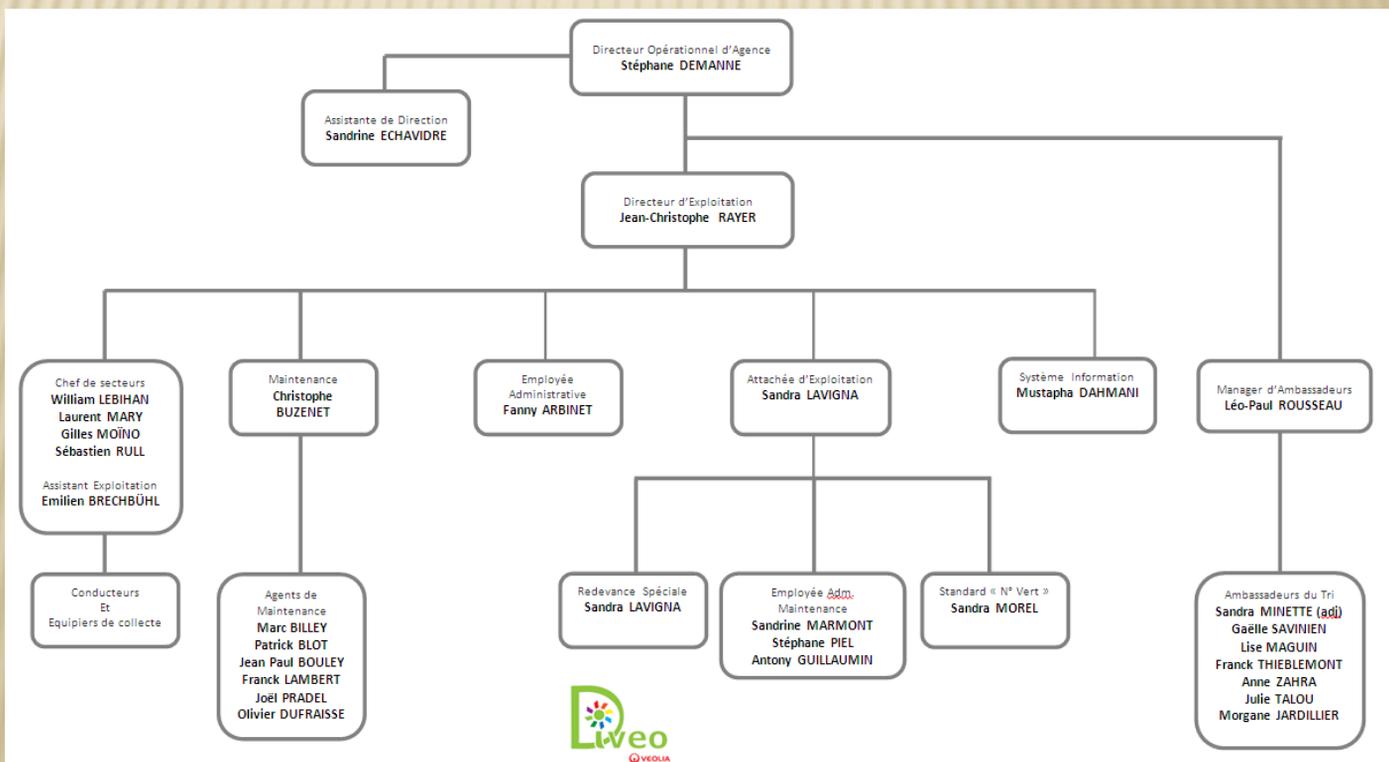
Deux opérations de désinfection des bacs gris ont eu lieu en avril et en novembre 2013, dans l'hyper centre-ville de Dijon. Au total, 3 539 bacs ont été désinfectés.



## B – Organisation de la collecte

### Les moyens humains

Organigramme 2013 de Diveo :



Au 31 décembre, Diveo comptait 132 salariés dont 99 conducteurs et équipiers de collecte.

## Le matériel au 31/12/2013

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et des BOM mis à disposition du prestataire de collecte, soit **49 véhicules** :

- 46 bennes à ordures ménagères dont 14 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV), 27 bennes au gasoil, 5 hybrides (GO et électriques),
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants (GO),
- 2 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés (1 GNV et 1 GO).

Fin novembre, 3 lève-conteneurs de bennes Geesink ont été équipés d'un système d'identification de bacs pucés (RFID).

En 2013 les BOM ont parcouru 769 493 km et consommé 413 466 l de gasoil et 227 607 m<sup>3</sup> de GNV.

Les 14 véhicules de service affectés notamment à la collecte des DEEE, livraison des bacs, maintenance, aux ambassadeurs, ont parcouru 110 923 kms.

C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



**Les principaux problèmes rencontrés lors de la collecte** par la Société Diveo sont les suivants :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte,
- des erreurs « de présentation des bacs au ramassage »,
- des erreurs de tri (déchets en sac),
- des bacs non sortis à la collecte,
- des déchets non conformes (déchets verts, autres...),
- confusion des flux en zone d'activité (papiers/cartons, cartons uniquement, DR),
- dépôts sauvages d'OE (sans rendez-vous).

## 2 - LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS EN 2013

A - Les ordures ménagères

B - Les emballages ménagers recyclables

C - Les cartons commerciaux

D - Le verre ménager

E - Les objets encombrants

F - Les déchets verts

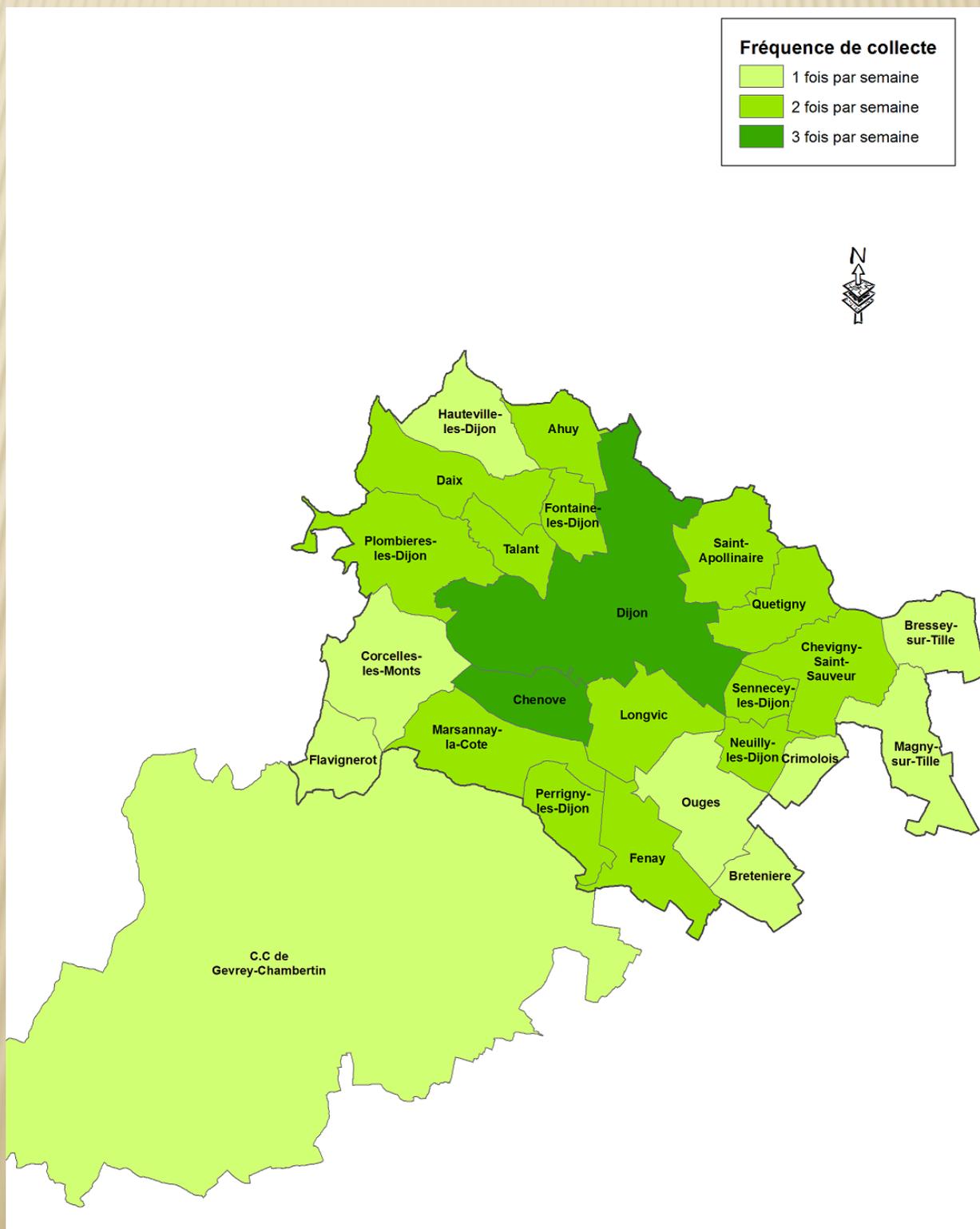
---

## A - Les ordures ménagères

### La population desservie et la fréquence des collectes :

Sur les 24 communes de l'agglomération, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus.

Sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la collecte est hebdomadaire à l'exception des communes de Gevrey Chambertin et de Couchey où elle a lieu deux fois par semaine.



## La typologie des collectes

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires. Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés en centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque). Le prestataire collecte également les PAV enterrés et semi-enterrés appartenant aux bailleurs sociaux : DIJON HABITAT (ex OPAC), ORVITIS, ICF, SCIC Habitat.

## Les tonnages OM collectés :

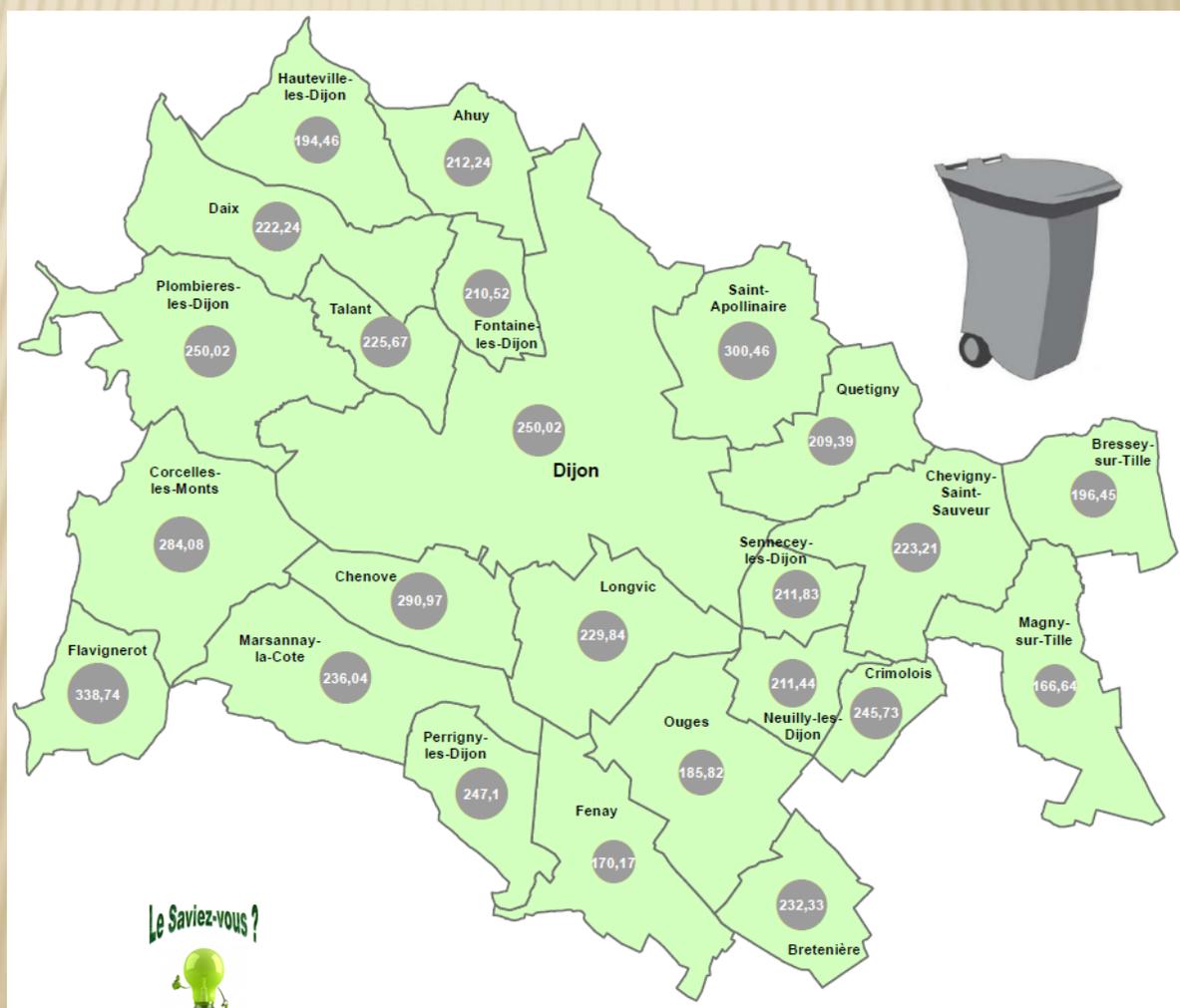
Les tonnages collectés sur le Grand Dijon et les collectivités clientes en Ordures Ménagères représentent **68 113,72 tonnes pour 2013** contre près de 70 064 tonnes en 2012.

La répartition des 65 621 d'ordures ménagères assimilées collectées en 2013 sur le Grand Dijon est la suivante :

- **57 781,37 tonnes**, en porte à porte, soit près de **84,83 % des tonnages totaux OM**,
- **2 490,20 tonnes**, en point d'apport volontaire, soit près de **3,66 % des tonnages totaux OM**,
- **4 193,57 tonnes**, en porte à porte en zones d'activités, soit près de **6,16 % des tonnages totaux OM**,
- **1 155,92 tonnes** en porte à porte sur les marchés, soit près de **1,70 % des tonnages totaux OM**.

Les tonnages collectés sur la communauté de communes de Gevrey-Chambertin représentent **2 492,66 tonnes soit 3,66 % du tonnage total d'OM collectées**.

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen\* collecté par habitant en 2013. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport.



Le Saviez-vous ?

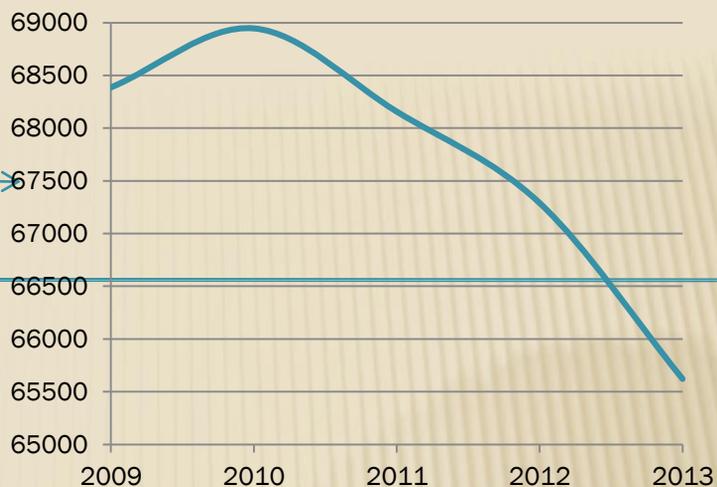


244,85 kg

C'est le poids des ordures  
Ménagères collectées par  
habitant du Grand Dijon (hors zones)

\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de DIVEO.

Evolution des tonnages Ordures Ménagères collectés sur le Grand Dijon y compris zones et marchés



## B - Les emballages ménagers recyclables

### Les types de déchets collectés



**Carton** : les boîtes, les suremballages, les cartonnettes d'emballages, les briques



**Plastique** : les bouteilles, les flacons



les journaux, les revues, les magazines, les papiers, les cahiers, les annuaires.

les emballages métalliques



### La valorisation des déchets recyclables collectés

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, est acheminé vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (voir section sur le centre de tri)



## La typologie et les tonnages de la collecte

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée pour les habitants du Grand Dijon, soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit par des points d'apport volontaire (enterrés ou non, appartenant au Grand Dijon ou aux bailleurs).

Au total, **13 569,02 tonnes** de déchets recyclables (13 303,32 tonnes en PAP et 265,70 tonnes en PAV) ont été collectées pour l'année 2013.

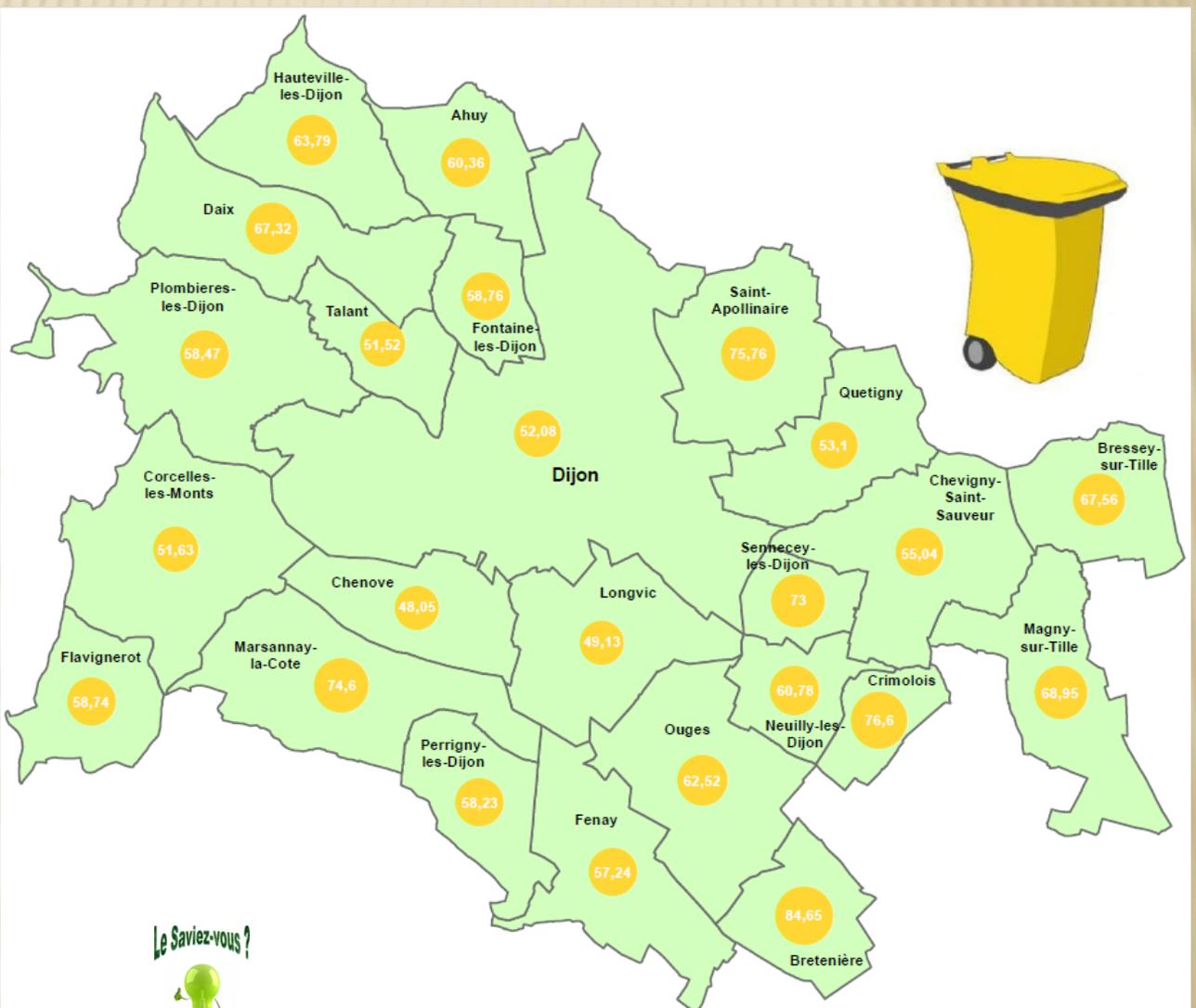
Les déchets recyclables représentent **15 % des déchets collectés** sur l'agglomération dijonnaise.

Les tonnages ont **diminué de 2,47 %** par rapport à 2012.



### Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen\* collecté par habitant en 2013. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport.



Le Saviez-vous ?



54,09 kg  
C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon

\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia,

## C – Les cartons commerciaux

Sont concernés par la collecte :

- ❖ les commerçants du centre-ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
  - Ahuy,
  - Chenôve
  - Chevigny-Saint-Sauveur,
  - Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique),
  - Fontaine-les-Dijon,
  - Longvic,
  - Marsannay-la-Côte,
  - Quetigny
  - Saint-Apollinaire.

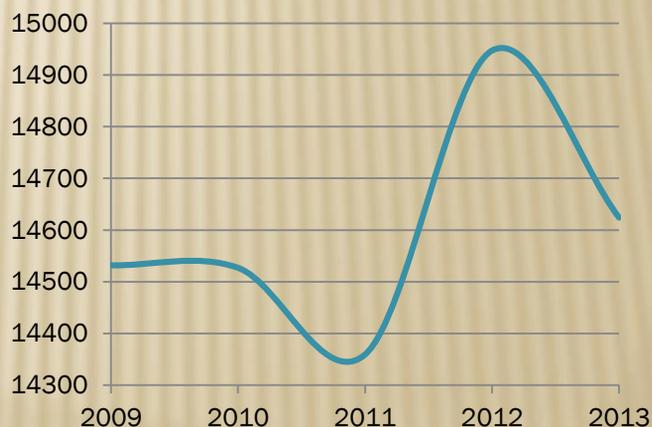


Les cartons d'emballage sont collectés pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon.

**1 055,10 tonnes** de cartons ont été collectées soit une légère augmentation par rapport à 2012 (+ 21,36 tonnes). Il est à noter que cette évolution prend en compte une baisse de 42,09 tonnes de cartons de zones et une hausse de 63,45 tonnes des cartons du centre-ville.

### la valorisation des cartons collectés

Les cartons après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site VEOLIA PROPRETE qui procède à leur conditionnement en balles.



Evolution des tonnages Déchets Recyclables et cartons collectés sur le Grand Dijon

## D – Le verre ménager

### Le type et la fréquence de collecte

L'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert, soit en points d'apport volontaire.

Sur Dijon (hors centre ville) et sur Chenôve, ce sont près de **152 466 habitants** qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 662 bacs**.



Sur les autres communes de l'agglomération ainsi qu'au centre ville de Dijon, le verre est récupéré en points d'apport volontaire (colonnes à verre), **98 416 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **224 points d'apports volontaires** répartis sur l'ensemble des communes de l'agglomération, totalisant **156 bulles à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et **68 points enterrés** ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d'habitants de résidences spécifiques.



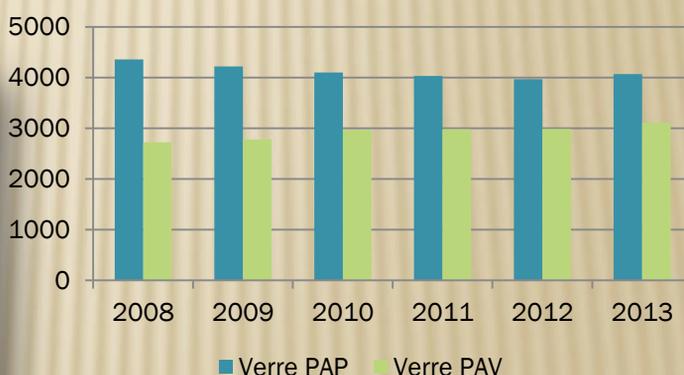
### Les quantités collectées

	Tonnages collectés		
	Verre PAP	Verre PAV	Total
2008	4359	2723	7082
2009	4221	2780	7001
2010	4098	2966	7064
2011	4029	2977	7007
2012	3966	2986	6952
2013	4069	3103	7172
Evolution 2013 / 2012	2,60	3,93	3,17

Le verre d'emballage représente **7,93 %** de l'ensemble des déchets collectés sur le Grand Dijon.

Avec 7 172 tonnes collectées en 2013, on enregistre cette année une **hausse des tonnages de 3,17 %** par rapport à 2012.

### Evolution des tonnages collectés



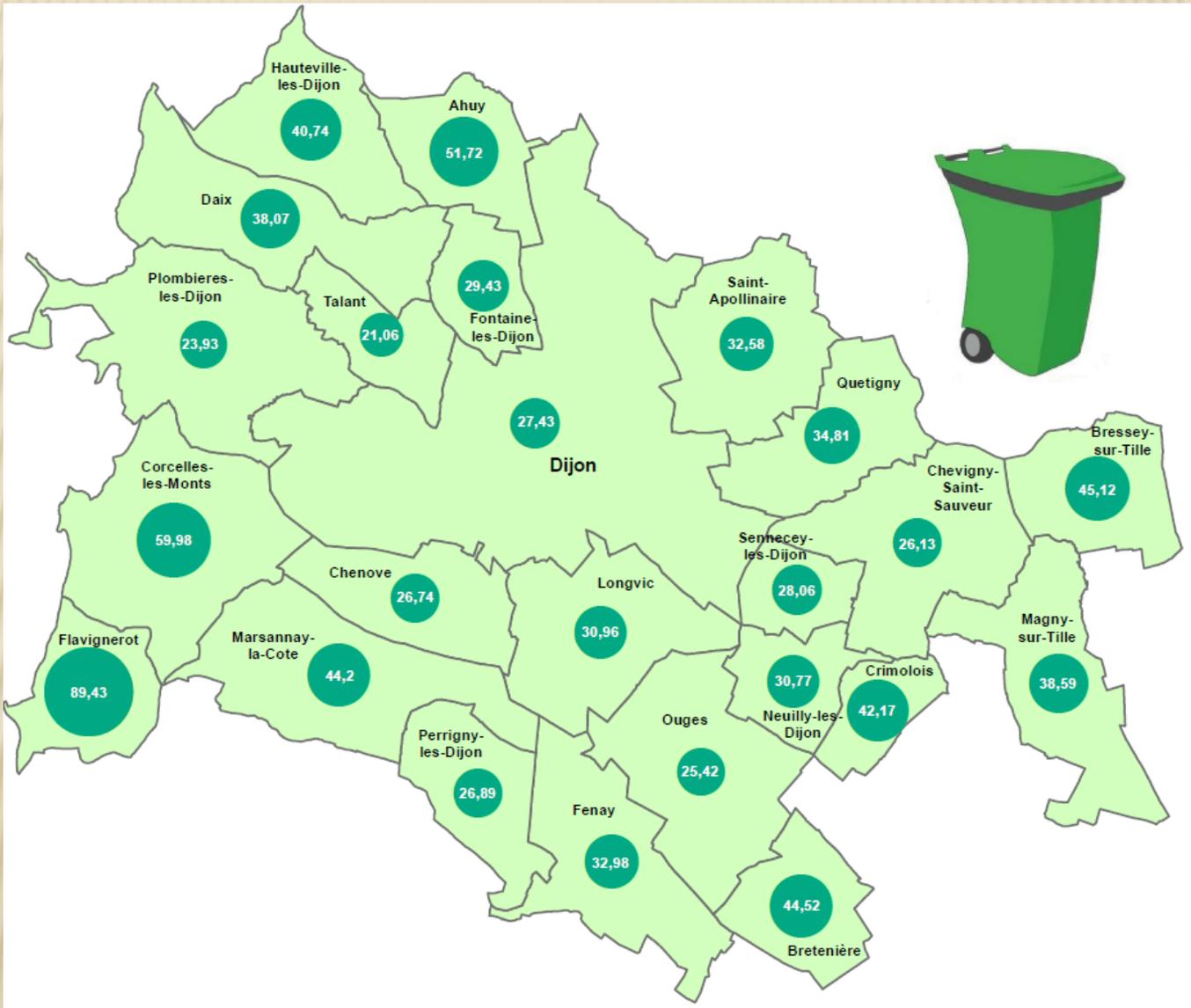
### la valorisation du verre collecté

Après la collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône-et-Loire. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.



## Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen\* collecté par habitant en 2013. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport.



28,59 kg  
C'est le poids  
du verre collecté  
par habitant  
du Grand Dijon

\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

## E – Les objets encombrants

En 2013, 1 649,34 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire de collecte des déchets (Grand Dijon et collectivités clientes confondus). Cela représente une diminution de 8,50 % par rapport à 2012. Les collectivités clientes représentent 4,46 % du tonnage collecté (73,58 tonnes).

### \* La collecte des objets encombrants en porte à porte sur le Grand Dijon



L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via un numéro vert ou un site internet.

De nombreux appels ont été reçus au standard de la Société Veolia afin de prendre des rendez-vous pour ce service. Au total, ce sont **9 463** collectes qui ont été réalisées par le prestataire.

Le temps d'attente moyen pour la prise en charge des encombrants est de **9,93** jours.

### \* La collecte des objets encombrants dans les zones ANRU

Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

Sur les 1 575,76 tonnes collectées sur le Grand Dijon en 2013, 512,73 tonnes l'ont été lors des collectes dans les zones ANRU.

Les quartiers concernés sont :

- les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- le Mail à Chenôve,
- le centre-ville à Quetigny,
- le Bief du Moulin à Longvic,
- le Belvédère à Talant.

#### • Evolution du service

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la collecte des objets encombrants une pré-collecte systématique des DEEE ou métaux ferreux et non-ferreux a été mise en place. Cette collecte a permis de valoriser 78,72 tonnes de DEEE et 25,26 tonnes de ferrailles.

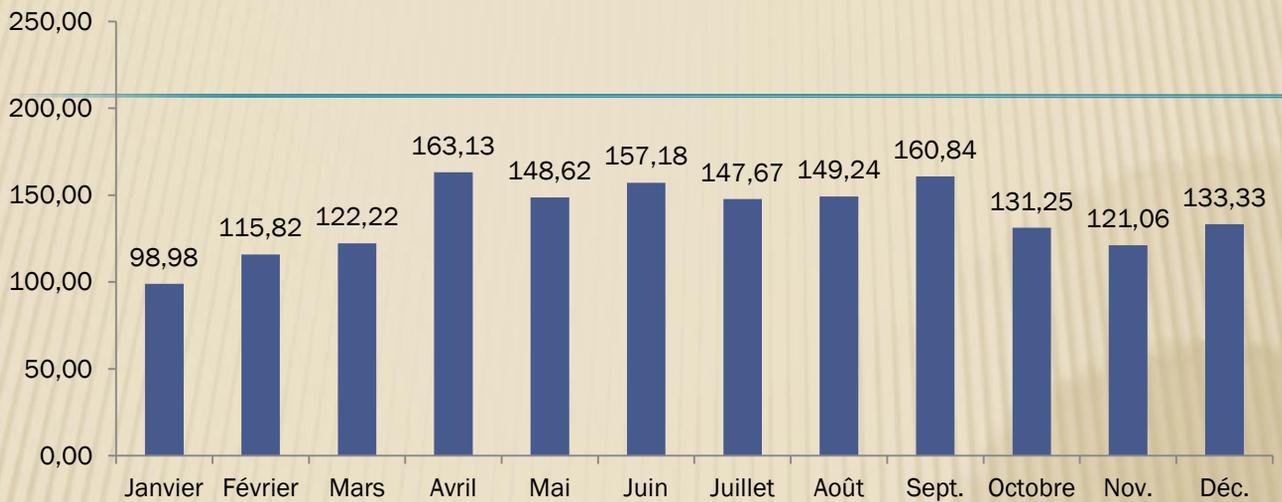


**6,28 kg**

**C'est le poids**

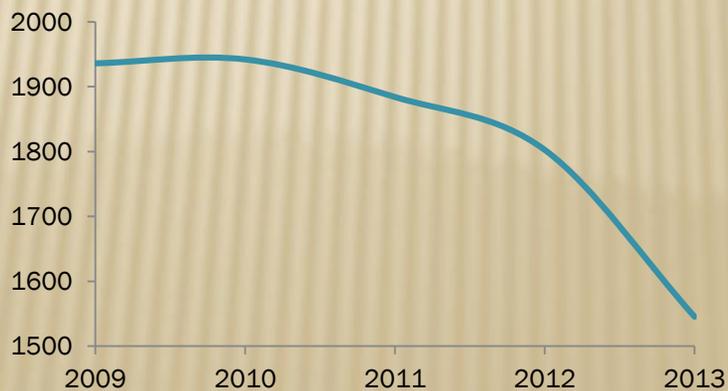
**des objets encombrants collectés  
par habitant du Grand Dijon**

## Tonnages Objets Encombrants collectés en 2013 (Grand Dijon et Collectivités Clientes)



## Evolution des tonnages OE collectés

(Grand Dijon et Collectivités Clientes confondus)



## F – La collecte des déchets verts

Plusieurs services sont proposés aux habitants :

### ❖ l'accès gratuit aux cinq déchetteries communautaires

❖ la mise à disposition d'un **composteur individuel** qui peut accepter les déchets végétaux, les fleurs fanées et autres feuilles mortes. En 2013, **341 composteurs de 450L et / ou de 600L** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon en échange d'une caution de 15 ou 20 €. Ils sont disponibles sur simple demande près du service Collecte et tri des déchets.

Ces équipements permettent de transformer les déchets verts en compost, matériau dont les jardiniers sont très friands.

Depuis le début de l'opération lancée en 2000, **9 688 composteurs** ont été distribués sur l'agglomération dijonnaise.

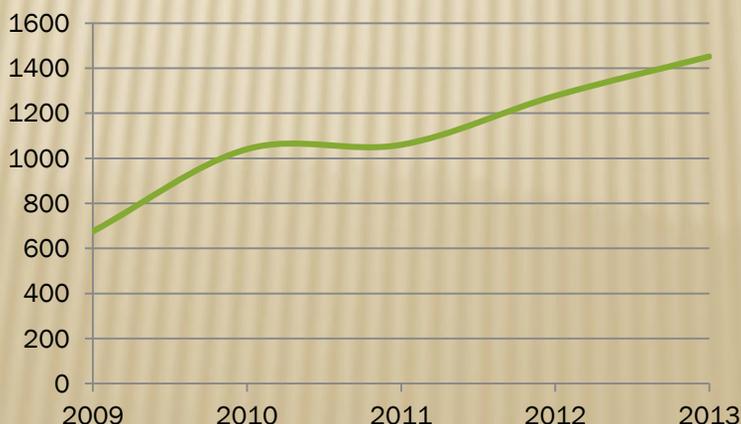
L'entreprise Quadria fournit au Grand Dijon les composteurs et c'est l'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, qui réalise le stockage et la distribution de ces équipements aux habitants de l'agglomération.



❖ la collecte des déchets verts en porte à porte a été mise en place en 2009, elle est réalisée d'avril à novembre et est basée sur le volontariat.

Une redevance de 45 € est demandée aux habitants adhérents pour la période complète, et elle comprend la mise à disposition du bac dédié de 240 L, la collecte et le traitement des déchets verts.

### Evolution des tonnages de déchets verts collectés de 2009 à 2013



En 2013, **1 452,06 tonnes** de déchets verts tels que les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm ont été collectés en porte à porte.

La collecte hebdomadaire est réalisée sur toutes les communes du Grand Dijon.

Afin de répondre au mieux aux attentes des abonnés, la collecte a été gracieusement prolongée jusqu'à mi-décembre.

En 2013, **3 052** conventions pour la collecte des déchets verts en porte à porte ont été signées, soit **378** nouvelles conventions par rapport à 2012.

Sur 2013, le nombre de bacs déchets verts mis en place sur le Grand Dijon s'élève à **3 420** (+310 par rapport à 2012).



### La valorisation des déchets verts

Les 1 452,06 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Rougemont à Brétigny. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment

## Jours de collecte des déchets verts :

### LUNDI MATIN

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- CRIMOLOIS
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

### LUNDI APRES-MIDI

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

### MARDI MATIN

- DIJON
- CHENOVE
- CORCELLES LES MONTS
- FLAVIGNEROT

### MERCREDI MATIN

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT

### MERCREDI APRES MIDI

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON



# 3 - LES AUTRES ACTIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

A - Les actions de communication

B - Les ambassadeurs du tri

C - La démarche de prévention des déchets

---

## A - Les actions de communication

Le service de collecte des déchets a maintenu certaines actions de communication en lien avec les prestations qu'il a pu réaliser.

Ainsi, des campagnes de communication ont été réalisées au dos des conducteurs dans les bus de l'agglomération, ce qui correspond à plus d'une centaine d'affiches sur les thèmes suivants :

- \*Opération broyage de sapins de Noël en janvier ;
- \*Exposition 'Objectif -7%' lors de la Semaine du Développement Durable en mars et avril\* 'Je donne une seconde vie à mes habits' en avril et septembre ;
- \*La tournée des Déééglingués en mai et juin ;
- \*'Moins de déchets c'est possible' en octobre ;
- \*Exposition 'Objectif -7%' lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre.

Le site Internet créé afin de fournir des informations de bonnes pratiques relatives à la collecte, aux échanges de bacs, au bon tri des déchets, aux actualités... est à la disposition des usagers sur : [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr) et est mis à jour en temps réel des activités du Grand Dijon.

## B - Les ambassadeurs du tri



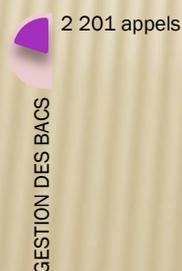
Les sept ambassadeurs du tri et un coordonnateur, recrutés par le prestataire de collecte, assurent une action d'accompagnement réactive sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problèmes.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au **numéro vert 0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants en matière de collecte : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, les déchetteries, les déchets valorisables...

En 2013, ils ont répondu à près de 19 341 appels.

**Les prises en charge des appels a permis d'identifier plusieurs types de demandes :**



Les Ambassadeurs du Tri (AdT) ont mené sur 2013, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri et d'atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération.

Ils ont également œuvré dans une démarche de prévention des déchets au quotidien en intégrant cette thématique dans leurs messages.



Les AdT ont été présents aux manifestations qui ont eu lieu lors de la Semaine du Développement Durable, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, de la fête des DEEEglingués, des opérations de collecte de sapins de Noël...

Les 7 AdT ont également participé aux caractérisations Déchets Recyclables, et effectué 2 489 interventions systématiques sur les déchets non-conformes (1 445) et les erreurs de tri (1044) géolocalisées par l'exploitation. L'évolution et l'élaboration de documents de communication institutionnelle (ex : création du document « erreur de tri ») ont aussi fait partie de leurs missions.

Voici le détail de leurs actions de communication pour l'année 2013 :



Actions de communication de proximité : 86%



Répartition des jours de travail des ambassadeurs



Autres actions de communication : 9%



Formation : 5%



Les actions de communication de proximité correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, des suivis de collecte de déchets recyclables, des distributions de documents en porte à porte.

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs gris, des interventions sur le terrain pour rappel des consignes du règlement de collecte, distribution de sacs en hyper centre-ville de Dijon.

## C - La démarche de prévention des déchets : les faits marquants de 2013

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, aborde la prévention comme le fait de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'européen, la prévention des déchets consiste à :  
éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est la prévention quantitative ;  
limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est la prévention qualitative.

La collectivité s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés de -7% d'ici 2015.

Ainsi, un plan d'actions a été défini de manière participative avec les acteurs du territoire en avril 2011. Il contient 17 axes dont les principaux sont de :

- Promouvoir le jardinage pauvre en déchets,
- Prolonger la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif,
- Sensibiliser les habitants à l'éco-consommation,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Développer le compostage partagé ou en pied d'immeuble,
- Et l'éco-exemplarité de la collectivité.

Plusieurs actions ont été menées au cours de cette année 2013 afin de faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous et ainsi de réduire la quantité et la nocivité des déchets :

### 1 - Sensibilisation au jardinage pauvre en déchet :

Pour la deuxième année consécutive, le Grand Dijon a organisé une opération de broyage des sapins de Noël. Les samedi 5, 12 et 19 janvier, quatre communes se sont mobilisées pour cette action : Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

L'objectif était de sensibiliser les habitants aux méthodes de jardinage pauvre en déchets (broyage, paillage...) afin de **réduire la production de déchets verts et de contribuer à la protection des sols.**

L'action s'est déroulée sur trois demi-journées. 1 500 sapins ont été apportés par les habitants soit **environ 10 tonnes de broyat de sapins qui ont été réutilisées en paillage au pied des arbres et arbustes des espaces verts communaux.**



### 2 - Prolongation de la durée de vie des objets (réemploi, réparation...):

Afin de favoriser le réemploi et la réparation des biens d'équipements et notamment des appareils d'équipements électriques et électroniques (grille pain, réfrigérateur, machine à laver la vaisselle, machine à coudre, perceuse, écrans...), le Grand Dijon a souhaité participer pour la deuxième année consécutive à un évènement national « la Tournée des Dééeglingués » qui a eu lieu du 1er au 8 juin 2013.

Cet évènement a été à l'initiative de l'éco-organisme Eco-systèmes, chargé sur le territoire communautaire de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette filière agréée a été créée afin de garantir que tous les déchets électriques et électroniques sont bien collectés, dépollués, recyclés ou valorisés en énergie.

L'objectif était de sensibiliser les usagers à ne pas jeter leurs appareils d'équipements électriques et électroniques avec les ordures ménagères mais à les déposer dans les points de collecte (associations, magasins et déchetteries). L'agglomération a souhaité aller plus loin et promouvoir les filières de réemploi et de réparation.

Cette action a permis de sensibiliser plus de 1500 personnes et a été menée conjointement avec 7 partenaires locaux : la communauté d'Emmaüs de Norges la ville, Envie 21, les Etablissements Godard, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne - section Côte d'Or, le CFA La Noue, l'Université de Bourgogne et le CROUS.



### 3 - Sensibilisation à l'éco-consommation :

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, les ambassadeurs du tri ont tous été formés à la réduction des déchets. Ainsi, ils intègrent un message prévention lors des visites des usagers en porte à porte et lors des animations.

En 2013, ils ont réalisé 56 animations sur des thématiques liées à la réduction des déchets (compostage, éco-consommation...) soit environ 1660 personnes sensibilisées.

La prévention des déchets représente environ **1/3 de l'activité globale des ambassadeurs du tri en 2013.**



De plus, une expo-jeu sur la réduction des déchets 'Objectif -7%', a été créée en partenariat avec Latitude 21 en avril 2013.

Dans l'environnement d'une petite supérette remplie de produits fabriqués pour l'occasion, adultes et enfants sont invités à découvrir des informations sur nos pratiques quotidiennes de consommation et d'apprendre les gestes et astuces pour atteindre l'objectif de moins 7% de déchets ménagers d'ici fin 2015.

Acheter mieux, trier, louer, réparer, donner, éviter le gaspillage alimentaire, composter, cuisiner des produits de saisons, jardiner sans pesticides... plusieurs solutions sont données pour réduire l'impact de nos consommations sur l'environnement. L'exposition permet d'apprendre tout en passant un moment ludique et instructif.

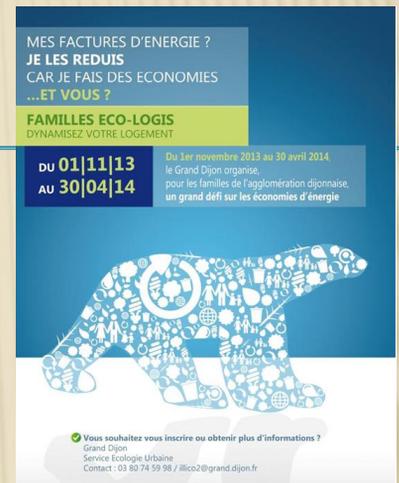
Cette exposition est mise à disposition gratuitement pour toutes les communes et associations du Grand Dijon.



#### 4 - Expérimentation avec des familles témoins sur la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la ville de Dijon a lancé le concours des familles Eco-logis. L'objectif de ce concours est de réduire sa consommation d'énergie. Cette année, nous avons eu l'opportunité de nous y associer et de réaliser une expérimentation sur la 'réduction du gaspillage alimentaire'.

Ce test est réalisé avec 15 familles volontaires et se déroule de novembre 2013 à avril 2014.



#### 5 - Projet pilote avec deux lycées de l'agglomération sur le tri et la réduction des déchets :

Un autre enjeu de ce programme de prévention est de **sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage des biodéchets.**

Ainsi, un projet pilote a été lancé en direction des lycées de l'agglomération en partenariat avec l'ADEME Bourgogne, le Conseil régional, la D.R.A.A.F. et le Comité de Coordination des Collectivités (CCC).

Ce projet pilote a pour but de mettre en place un plan d'action sur le tri et la réduction des déchets. Un des principaux axes est de diminuer le gaspillage alimentaire réalisé au sein du restaurant scolaire. Et comme le « zéro déchet » n'existe pas, les restes alimentaires (par exemple les épluchures de fruits et légumes) sont compostés in situ afin de les réutiliser en amendement organique au sein des espaces verts des lycées.

**Le lycée du Castel à Dijon et le lycée Félix-Kir à Plombières-lès-Dijon** se sont engagés dans cette démarche à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Fin 2013, un état des lieux a été réalisé au sein des deux lycées afin de connaître les déchets générés au sein des deux établissements, leur mode de collecte, le coût de traitement de ces déchets, l'organisation au sein du restaurant scolaire....



Suite à ce diagnostic, une restitution sera réalisée début 2014 au sein des deux établissements et un plan d'action sera défini avec tous les maillons du lycée (direction, élèves, professeurs, personnel de cuisine, agents techniques...). **Tous les acteurs de l'établissement sont impliqués dans la démarche afin de créer une cohésion, une concertation et d'assurer la pérennité du projet.**

## 6 - Développer le compostage partagé :

Un des principaux axes du programme de prévention est de **développer le compostage « partagé » ou « semi-collectif » à l'échelle d'une résidence ou d'un quartier**. Ainsi un appel à candidature a été diffusé auprès de la population via le magazine du Grand Dijon d'avril et une réunion d'information auprès des bailleurs et syndicats, afin de trouver 15 sites volontaires.

15 sites ont été retenus, répartis sur les communes de Dijon, Bresse-sur-Tille, Quetigny et Longvic.

L'association Arborescence a été mandatée pour accompagner, former et suivre ces 15 sites pilotes pendant un an. Cette phase test permettra de définir une méthodologie afin de l'étendre à d'autres sites du Grand Dijon.

Cinq sites ont été mis en place fin 2013 :

- Le jardin des Huches à Quetigny (mise en place le 2/07/13),
- La résidence des Pommerets à Longvic (mise en place le 27/09/13)
- La copropriété 40 avenue Victor Hugo à Dijon (mise en place le 4/10/13)
- L'immeuble Boutaric à Dijon (mise en place le 5/10/13)
- La résidence de la Capitainerie, rue de l'Isle à DIJON (mise en place le 16/11/13)

Les prochains verront le jour au printemps 2014.



## 7 - Eco-exemplarité des communes en matière de tri et de réduction des déchets :

Un accompagnement des communes dans leur démarche d'éco-exemplarité en matière de tri et de réduction des déchets a été proposé par le Grand Dijon au sein du dispositif Illicommunes créé dans le cadre du plan climat territoire du Grand Dijon.

Il a été proposé aux communes adhérentes à ce dispositif :

un réseau d'échange sur les pratiques de tri et de réduction des déchets, des outils d'accompagnement, et des échanges d'expérience.

Afin d'identifier les actions à mettre en œuvre, des outils d'auto-diagnostic qualitatif et quantitatif ont été proposés lors d'une réunion le 26 septembre 2013.

Les communes d'Ahuy, Longvic et Neuilly-les-Dijon ont utilisé l'auto-diagnostic qualitatif et les communes de Longvic et Neuilly-les-Dijon ont mis en place l'outil quantitatif qui a été établi sur le modèle des foyers témoins. Les retours sont globalement positifs et montrent l'intérêt de l'action pour identifier les différents déchets, imaginer des pistes d'action et mobiliser le personnel. L'action est également jugée assez simple à mettre en œuvre avec des retours positifs provenant du personnel.



Lors de la réunion bilan des auto-diagnostics, le 21 décembre 2013, les communes ont mis en avant un besoin de travailler sur la notion d'évènement éco-responsable qui peut donner lieu à une réunion thématique dédiée ou bien à un accompagnement plus individualisé.

---

Les déchets de la restauration sont également un thème assez commun à développer (que peut-on faire, à qui donner...) en y rattachant d'autres communes du Grand Dijon qui pourraient être intéressées par ce thème.

## II - LES DÉCHETTERIES

- 1 - Les déchetteries des particuliers
  - 2 - La déchetterie des professionnels
-

# 1 - LES DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

A - Les équipements

B - Les résultats d'exploitation

C - Les déchets acceptés et les filières de traitement

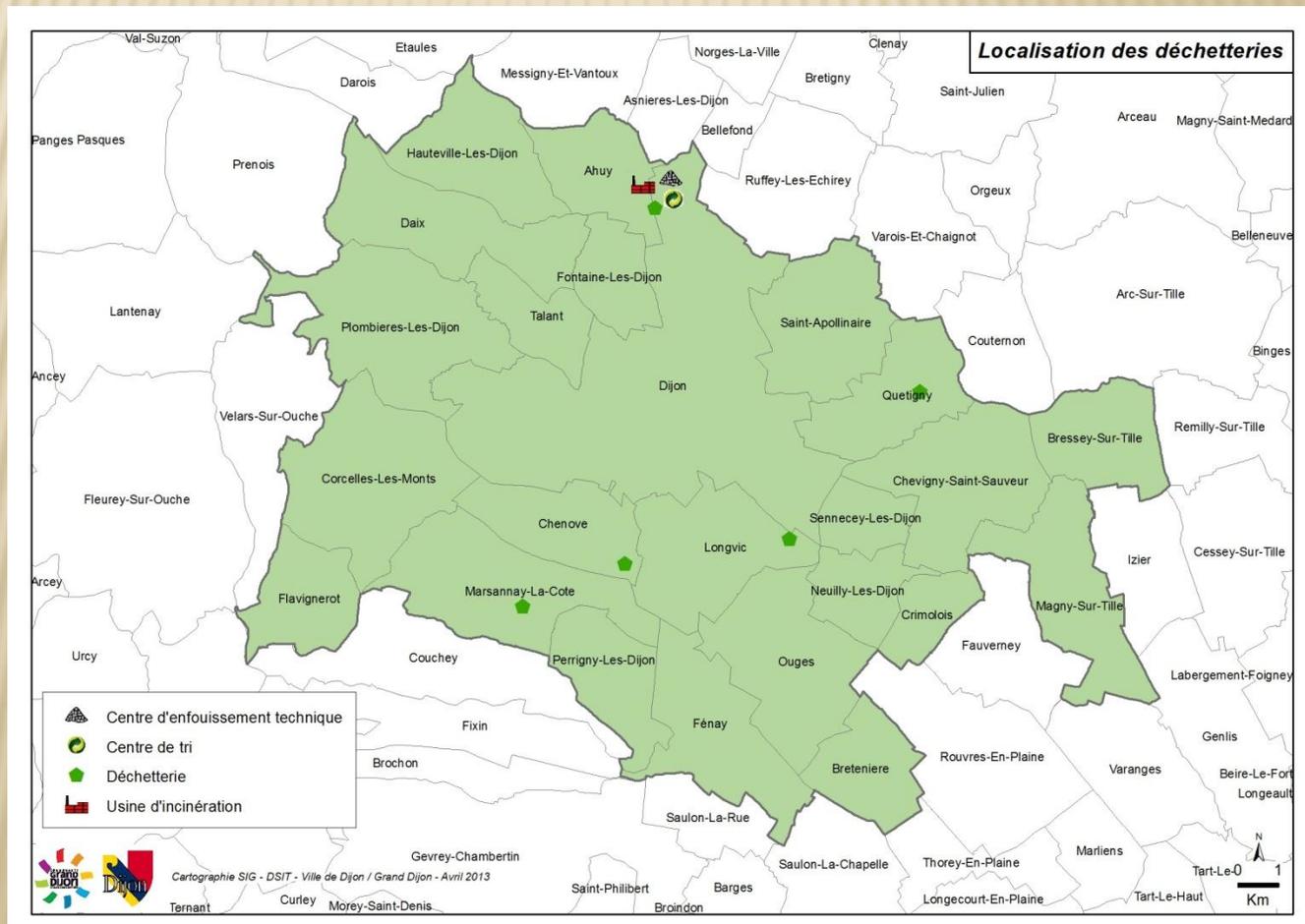
---

## A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume ( encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement ( déchets dangereux des ménages (DDM,) placo-plâtre, amiante...)
- ou de valorisation matière ( cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement les déchets. C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.



**ÉTÉ du 02/05 au 31/10**  
 lundi au vendredi de 9h à 13h et  
 de 14h à 19h  
 samedi de 9h à 19 h  
 dimanche de 9h à 13 h  
**HIVER du 01/11 au 30/04**  
 lundi au vendredi de 9h à 12h et  
 de 14h à 18h  
 samedi de de 9h à 13h et  
 de 14h à 18h  
 dimanche de 9h à 13 h

**DECHETTERIE DE CHENOVE**  
 64, rue de Longvic  
 21300 CHENOVE  
 03.80.58.87.32

**DECHETTERIE DE DIJON**  
 Rue Alexander Fleming  
 21000 DIJON  
 03.80.23.94.94

**DECHETTERIE DE LONGVIC**  
 Rue Jules Guesde  
 21600 LONGVIC  
 03.80.68.03.91

**DECHETTERIE DE QUETIGNY**  
 Bd de la Croix Saint Martin  
 21800 QUETIGNY  
 03.80.71.03.13

**ÉTÉ du 02/05 au 31/10**  
 lundi au vendredi de 9h à 13h et  
 de 14h à 18h  
 samedi de 9h à 18 h  
 dimanche de 9h à 13h  
**HIVER du 01/11 au 30/04**  
 lundi au vendredi de 9h à 12h et  
 de 14h à 17h  
 samedi de de 9h à 13h et  
 de 14h à 17h  
 dimanche de 9h à 13 h

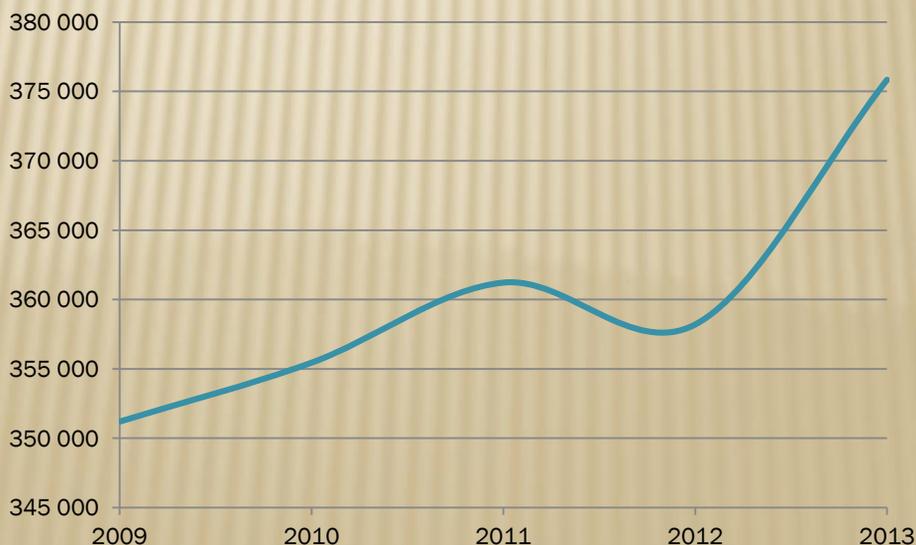
**DECHETTERIE DE MARSANNAY LA COTE**  
 Chemin RURAL N° 15 dit chemin des  
 Vaches 21160 MARSANNAY LA COTE  
 06.77.12.63.12

Toutes les déchetteries sont fermées les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

## B - Les résultats d'exploitation

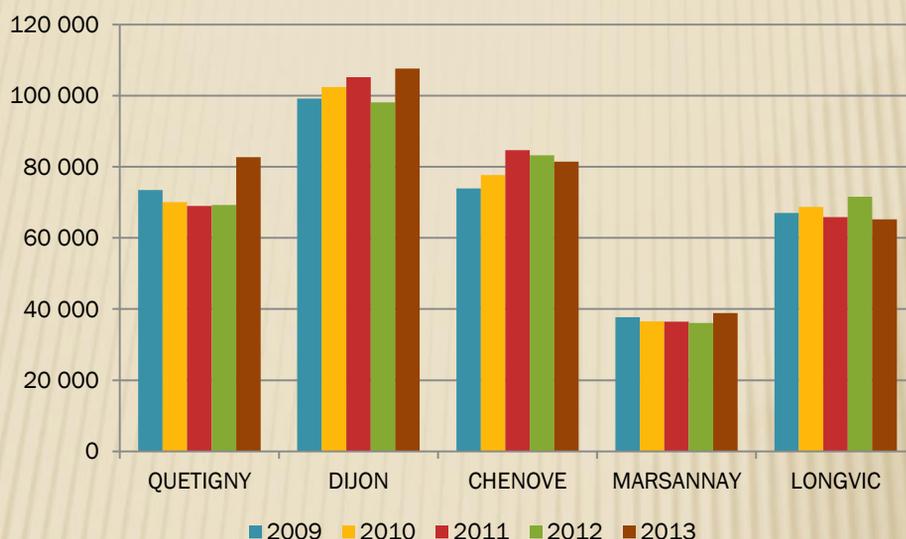
### 1- La fréquentation

**Evolution du nombre d'entrées en déchetteries**  
 (toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



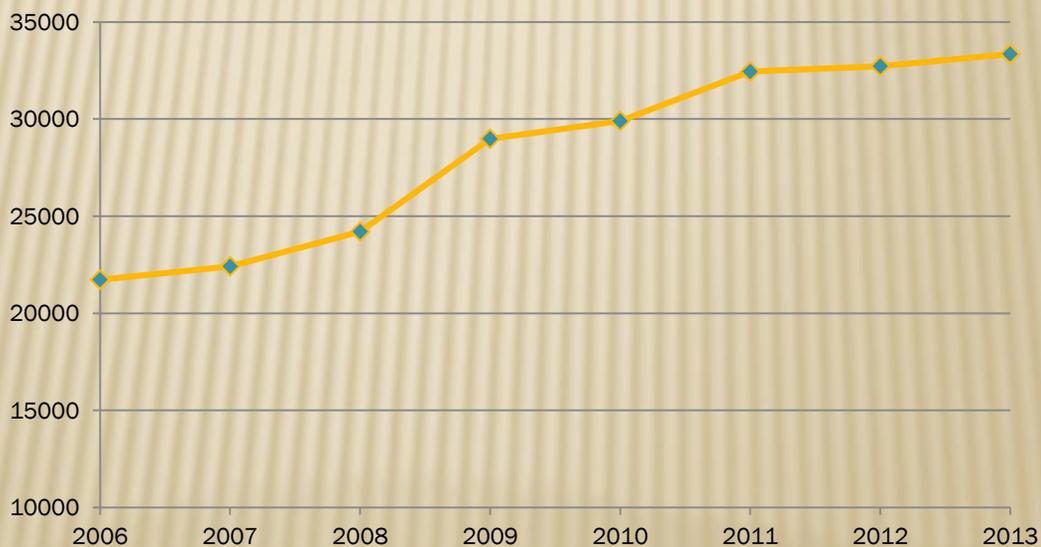
On note en 2013 une hausse globale de 4,92 % du nombre d'entrées avec 375 841 entrées en 2013 contre 358 200 en 2012. Toutefois, il est à noter que le nombre d'entrées est en baisse sur les déchetteries de Chenôve (-2,20 %) et Longvic (-8,81 %).

### Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon



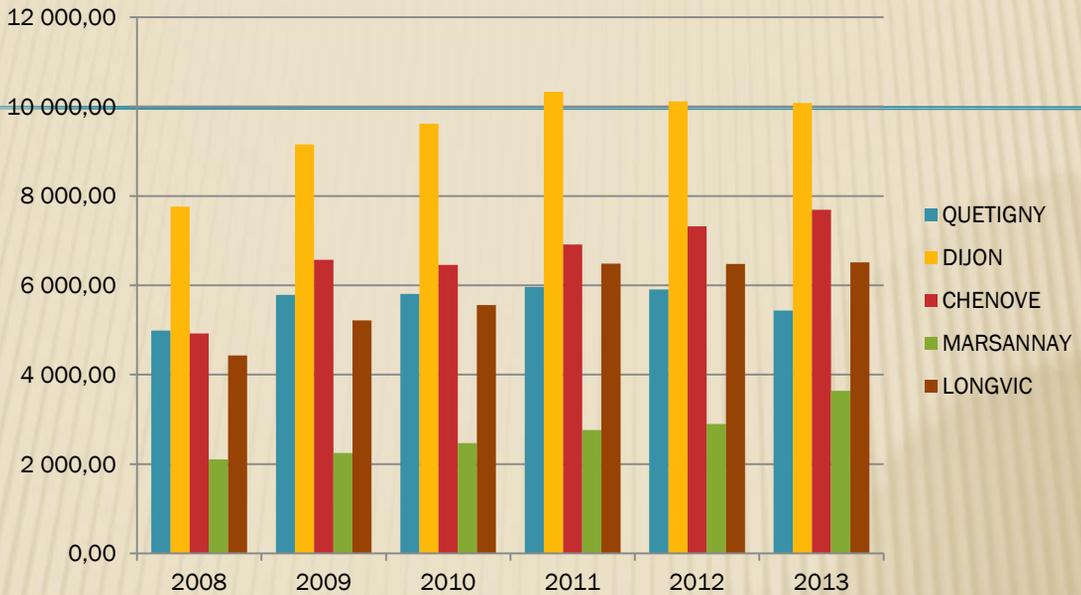
## 2 - les tonnages réceptionnés

### Evolution des tonnages réceptionnés en déchetteries



**33 351,97 tonnes** ont été réceptionnées en 2013 sur l'ensemble des cinq déchetteries (hors verre comptabilisés avec les tonnages du service collecte). L'évolution des tonnages est en augmentation d'environ 1,95 % par rapport à 2012.

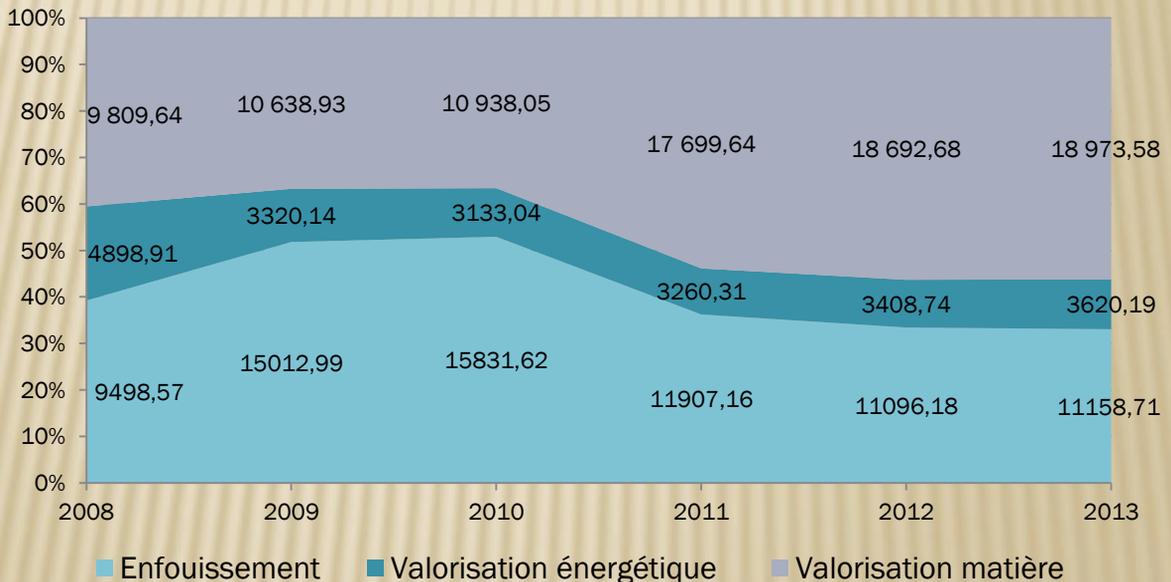
### Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie (hors verre)



Alors que l'évolution de la fréquentation est inégale entre les déchetteries, les tonnages réceptionnés sont en augmentation sur les déchetteries de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic.

### 3- la typologie des déchets

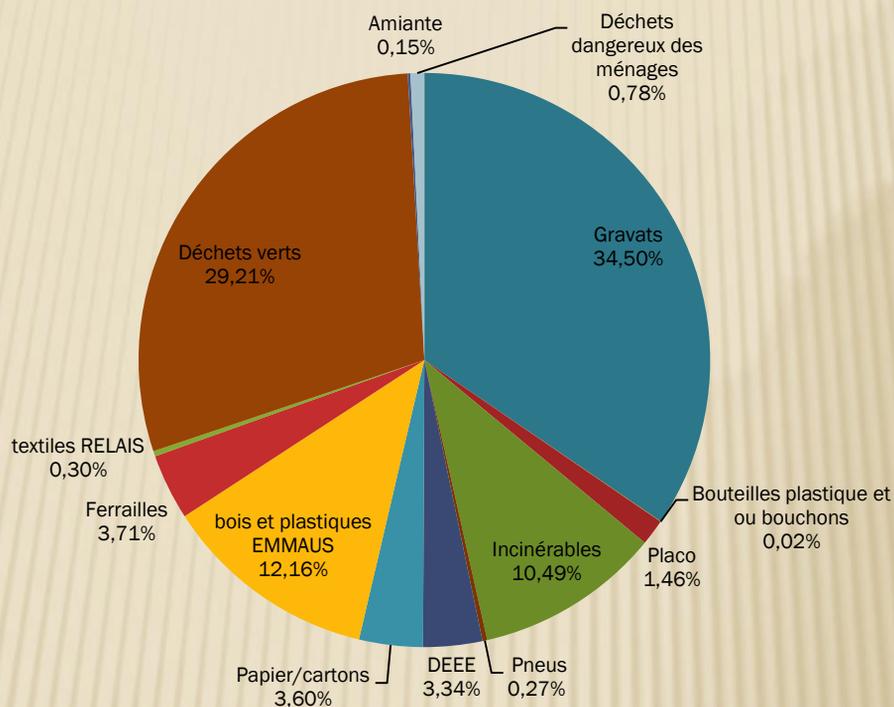
#### Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie



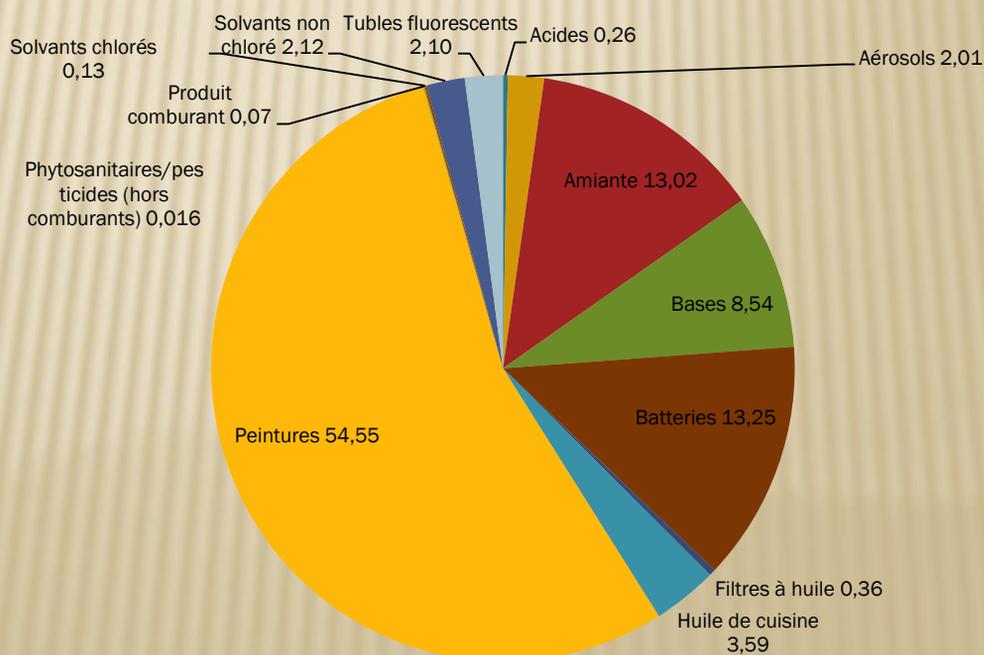
- Les déchets bénéficiant d'une valorisation énergétique : Incinérables, déchets dangereux des ménages.
- Les déchets bénéficiant d'une valorisation matière : papiers, cartons, ferrailles, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre, placo-plâtres...
- Les déchets destinés à l'enfouissement : gravats, amiante, placoplâtre ...

Les tonnages faisant l'objet d'une valorisation matière augmentent d'1,5 % par rapport à 2012 et la valorisation énergétique augmente de 6,2 %.

## Tonnages issus des déchetteries en 2013

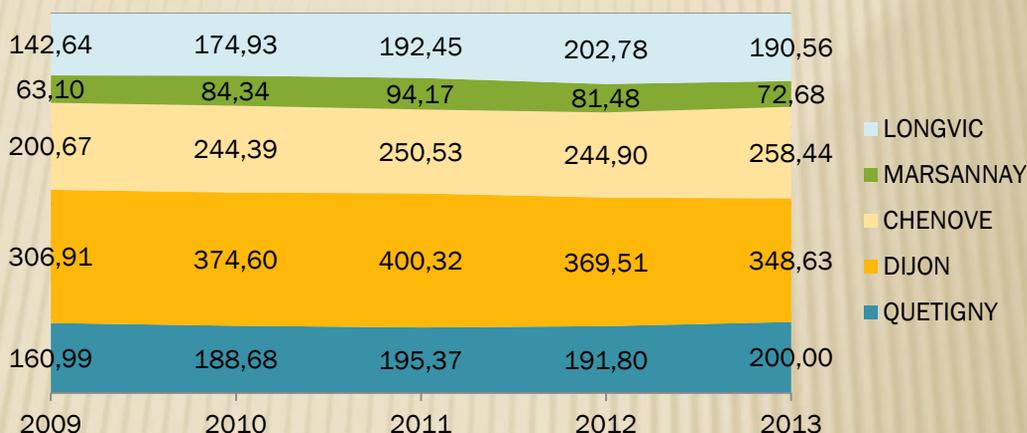


## Typologie des déchets dangereux des ménages



Les D3E sont les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les tonnages collectés en 2013 représentent une performance annuelle à l'habitant de 4,58 kg comme en 2012.

**Evolution des tonnages DEEE  
Collectés en déchetteries (en tonnes)**



En 2013, 1 070,31 tonnes de DEEE (1 078,60 tonnes en 2012) ont été collectées en déchetteries. A ces tonnages il convient d'ajouter 78,75 tonnes issues des objets encombrants.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les DEEE extraits de la pré-collecte des objets encombrants sont valorisés par Eco-Systèmes avec ceux des déchetteries ce qui explique que les tonnages globaux des DEEE augmentent.

En effet, en 2013, la pré-collecte des OE a permis de collecter :

- 27,66 tonnes de GEM HF,
- 19,13 tonnes de GEM F,
- 23,4 tonnes d'écrans,
- 8,56 tonnes de PAM.

Ce sont donc 1 149 tonnes de DEEE qui ont été valorisées en 2013 soit +6,53 % par rapport à 2012.

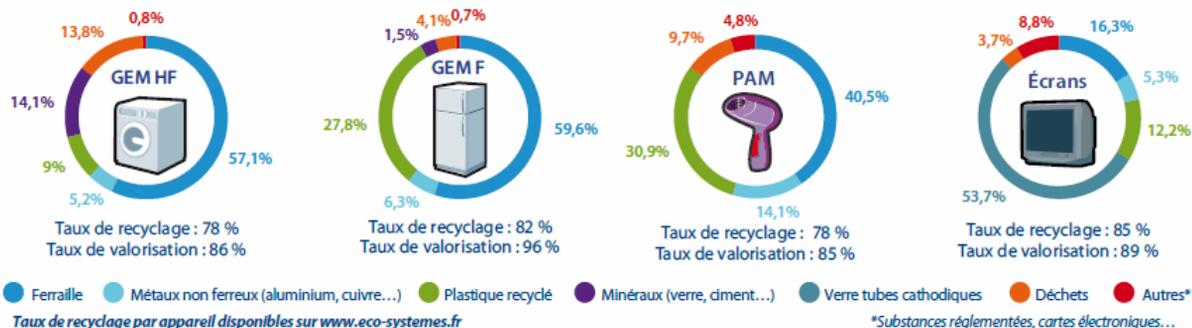
	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	Nombre d'appareils 2013
 GEM HF	326,3	332,2	340,3	374,2	7354
 GEM F	132,3	139,4	139,6	159,2	3171
 ECRANS	274,9	289,5	256,9	256,4	13478
 PAM	333,5	371,6	353,7	359,3	137128
<b>Total</b>	<b>1066,90</b>	<b>1132,7</b>	<b>1090,5</b>	<b>1149,1</b>	<b>161131</b>

Légende :  
 GEM HF : Gros électroménager hors froid  
 GEM F : Gros électroménager froid  
 PAM : Petits appareils en mélange  
 Ecrans



### Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



Ainsi le recyclage des DEEE aura permis en 2013 d'éviter l'émission de **696 tonnes de CO2** et de participer à l'économie de **1 452 barils de pétrole brut** !

Et de recycler 485 tonnes de ferraille, 94 tonnes de métaux non ferreux et 116 tonnes de verre.



## Détail des tonnages collectés en déchetterie pour 2013

DECHETTERIES – 2013	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	82706	107622	81416	38838	65259	375841
Gravats	1680,90	3426,89	2911,95	883,48	2160,24	11063,46
Placoplâtre	8,65	14,36	13,06	2,88	7,97	46,92
Amiante					48,36	48,36
<b>TOTAL Non valorisé (tonnes)</b>	<b>1689,55</b>	<b>3441,25</b>	<b>2925,01</b>	<b>886,36</b>	<b>2216,57</b>	<b>11158,74</b>
Incinérables	510,64	1080,34	616,82	621,10	533,60	3362,50
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants...)	46,78	76,99	68,11	22,01	43,80	257,69
<b>TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)</b>	<b>557,42</b>	<b>1157,33</b>	<b>684,93</b>	<b>643,11</b>	<b>577,40</b>	<b>3620,19</b>
- Papier	84,30	185,08	125,12		67,53	462,03
- Cartons	128,72	217,58	142,20		103,76	592,26
- Papier carton mélangés				101,10		101,10
- Bouteilles plastique et ou bouchons	2,00	1,50	2,00		1,00	6,50
- Ferrailles	231,56	369,92	285,12	93,24	211,24	1191,08
- Batteries (DDM)	9,36	16,69	12,46	1,87	8,88	49,24
- Filtres à huiles (DDM)	0,32	0,23	0,45	0,07	0,27	1,34
- Huiles de cuisines (DDM)	2,96	3,18	3,47	1,22	2,49	13,32
- Tubes fluorescents (DDM)	1,38	2,49	1,55	0,98	1,40	7,80
- Huiles moteur	5,49	5,67	6,03	2,43	6,30	25,92
- Pneus	15,32	20,98	17,92	13,58	18,72	86,52
- Déchets verts	2186,56	2556,12	1705,42	905,54	2014,77	9368,41
- Placoplâtre	68,09	134,78	122,96	24,48	71,83	422,14
<b>Sous-total</b>	<b>2736,06</b>	<b>3514,22</b>	<b>2424,70</b>	<b>1144,51</b>	<b>2508,18</b>	<b>12327,66</b>
- Valorisation des bois EMMAUS		1131,35	968,20			2099,55
- Valorisation des plastiques EMMAUS		135,42	134,50			269,92
- Valorisation des bois et plastiques EMMAUS				761,71	769,33	1531,04
- Valorisation Recyclerie EMMAUS (répartition estimée)	227,68	322,51	273,74	118,73	235,34	1178,00
<b>Sous-total EMMAUS</b>	<b>227,68</b>	<b>1589,28</b>	<b>1376,44</b>	<b>880,44</b>	<b>1004,67</b>	<b>5078,51</b>
Valorisation des textiles RELAIS	22,85	26,81	19,94	9,14	17,82	96,56
- DEEE - GEM Hors Froid	65,86	101,77	87,19	25,99	65,59	346,39
- DEEE - GEM Froid	26,72	41,57	35,13	11,10	26,90	141,43
- DEEE - Ecran	44,51	76,27	55,20	15,64	40,15	231,76
- DEEE - Pam	62,92	129,03	80,92	19,95	57,92	350,74
<b>Sous-total DEEE</b>	<b>200,00</b>	<b>348,63</b>	<b>258,44</b>	<b>72,68</b>	<b>190,56</b>	<b>1070,31</b>
- Verre (compté à part avec collecte)	123,26	52,20	40,50	89,15	95,43	400,54
<b>TOTAL Valorisation matière (tonnes)</b>	<b>3309,85</b>	<b>5531,14</b>	<b>4120,02</b>	<b>2195,91</b>	<b>3816,67</b>	<b>18973,58</b>
<b>TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre</b>	<b>5433,55</b>	<b>10077,52</b>	<b>7689,46</b>	<b>3636,23</b>	<b>6515,21</b>	<b>33351,97</b>
<b>TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre</b>	<b>58,65%</b>	<b>54,37%</b>	<b>53,05%</b>	<b>57,94%</b>	<b>57,12%</b>	<b>55,69%</b>
<b>TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)</b>	<b>10,26%</b>	<b>11,48%</b>	<b>8,91%</b>	<b>17,69%</b>	<b>8,86%</b>	<b>10,85%</b>

## C- Les déchets acceptés et les filières de traitement

DECHETTERIES FILIERES 2013	Prestataires, associations en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - 21000 DIJON	Enfouissement
Placo plâtre	GODARD	SAINT GOBAIN Placo Plâtre chez Nantet à Francin (73)	Enfouissement + Valorisation matière
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon 21000 - DIJON	Incineration avec valorisation énergétique
Papiers	GODARD	CENTRE DE TRI GRAND DIJON	Valorisation matière
Cartons	GODARD	CENTRE DE TRI GRAND DIJON	Valorisation matière
Bouchons plastiques et lièges	Association Bouchons pour le Handicapés de Côte d'Or	Divers recycleurs	Valorisation matière
Ferrailles	GODARD	Etablissement GODARD 21000 DIJON	Valorisation matière
Pneus	GODARD	Collet Environnement - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - 21310 FOUCHANGES et BIODEPE à GEVREY-CHAMBERTIN	Valorisation matière
Huile de vidange	SEVIA	SEVIA - 21470 BRAZEY en PLAINE	Valorisation énergétique
Textiles	RELAIS	RELAIS - 71380 SAINT MARCEL et EMMAÜS - 21490 NORGES-LA-VILLE	Réemploi+valorisation matière
Bois et plastiques & divers objets	EMMAUS	EMMAUS - 21490 NORGES	Réemploi & Valorisation matière + énergétique
DEEE	ECO-SYSTEMES via ENVIE	GEM HF : GODARD - 21300 CHENOVE GEM F : Terecoval - 71310 LA CHAMBRE ECRANS ENVIE - 21000 DIJON PAM : REMONDIS - 10800 SAINT	Réemploi+valorisation matière + énergétique+enfouissement
Déchet dangereux des ménages :			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Amiante	EDIB	BIPE - 39100 BREVANS	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Batteries au plomb	EDIB	STE TRAITEMENTS CHIMIQUES METAUX - 45480 BAZOCHES	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	RD RECYCLING - 3530 HOUTHALEN (Belgique)	Valorisation matière
Huile de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Phytosanitaires/pestici des (hors comburants)	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique

## 2 - LA DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

---

La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

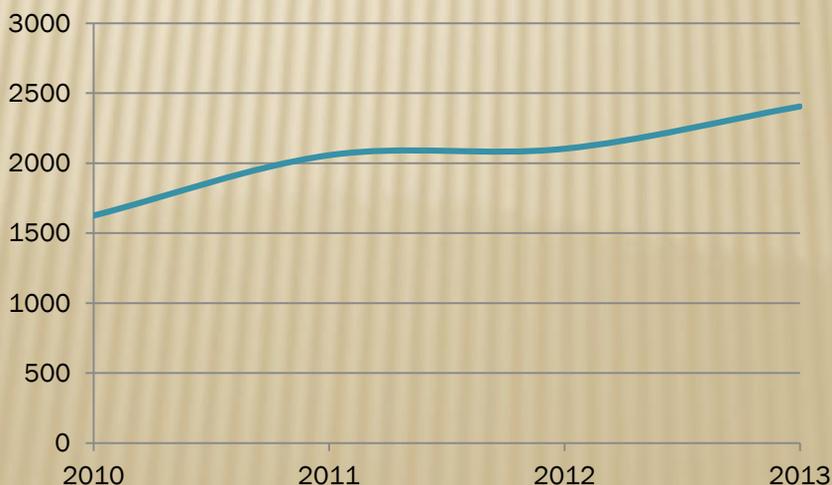
Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2013, **2 405 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, soit une augmentation de 14,36 % par rapport à 2012.

### Evolution des tonnages réceptionnés



### Evolution des tonnages



## III – LE TRAITEMENT

- 1 - L'usine d'incinération des ordures ménagères
  - 2 - Le groupe Turbo-alternateur : GTA
  - 3 - La chaîne de traitement DASRI
  - 4 - Le Centre de tri
  - 5 - Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes
-

# 1 - L'USINE D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- A - La population concernée
  - B - Présentation de l'usine
  - C - Les tonnages réceptionnés
  - D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets
  - E - Surveillance des rejets
  - F - Surveillance de l'impact sur l'environnement
-

## A- Population concernée



L'usine accueille les déchets ménagers des 24 communes du Grand Dijon et de 238 communes de la Côte-d'Or.

384 511 habitants représentant  
**71,40 % de la population de Côte-d'Or**

## B – Présentation de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, et ceci grâce à une série de mises aux normes intervenue entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte-d'Or. Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008. L'usine a fait l'objet d'un audit de suivi validé par ECOPASS en juin 2013 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.



Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence. Cette politique intègre :

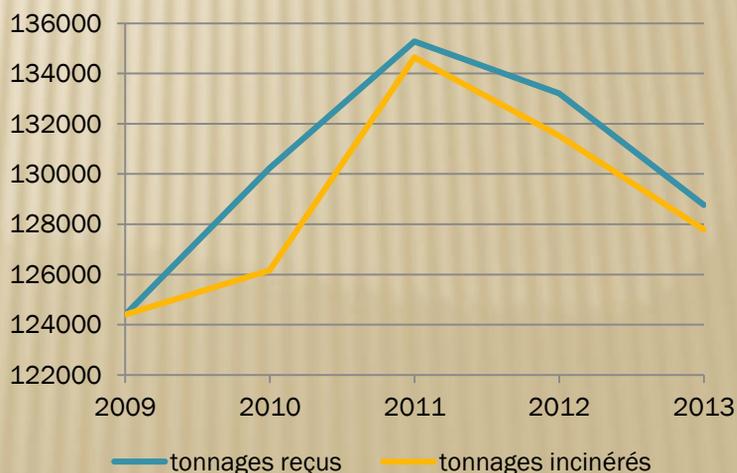
- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement.

### C – Les tonnages réceptionnés

	2011	2012	Evolution 12/11	2013	Evolution 13/12
Grand Dijon et collectivité cliente collectée par VEOLIA	71176	70064	-1,59	68114	-2,86
Collectivités clientes	31719	30162	-5,16	27773	-8,60
Entreprises	20605	19797	-4,08	19861	0,32
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	6046	6740	10,30	6017	-12,02
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	2982	2910	-2,48	3123	6,82
Déchets issus de médicaments	508	476	-6,64	432	-10,39
Refus de tri issus du Centre de tri du Grand Dijon)	2243	3056	26,60	3442	11,22
	135279	133205	-1,56	128761,47	-3,45

Les tonnages reçus en 2013 ont diminué de 3,33 % par rapport à 2012 et les tonnages incinérés de 2,83 %.



## D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets : principaux travaux effectués sur les arrêts techniques

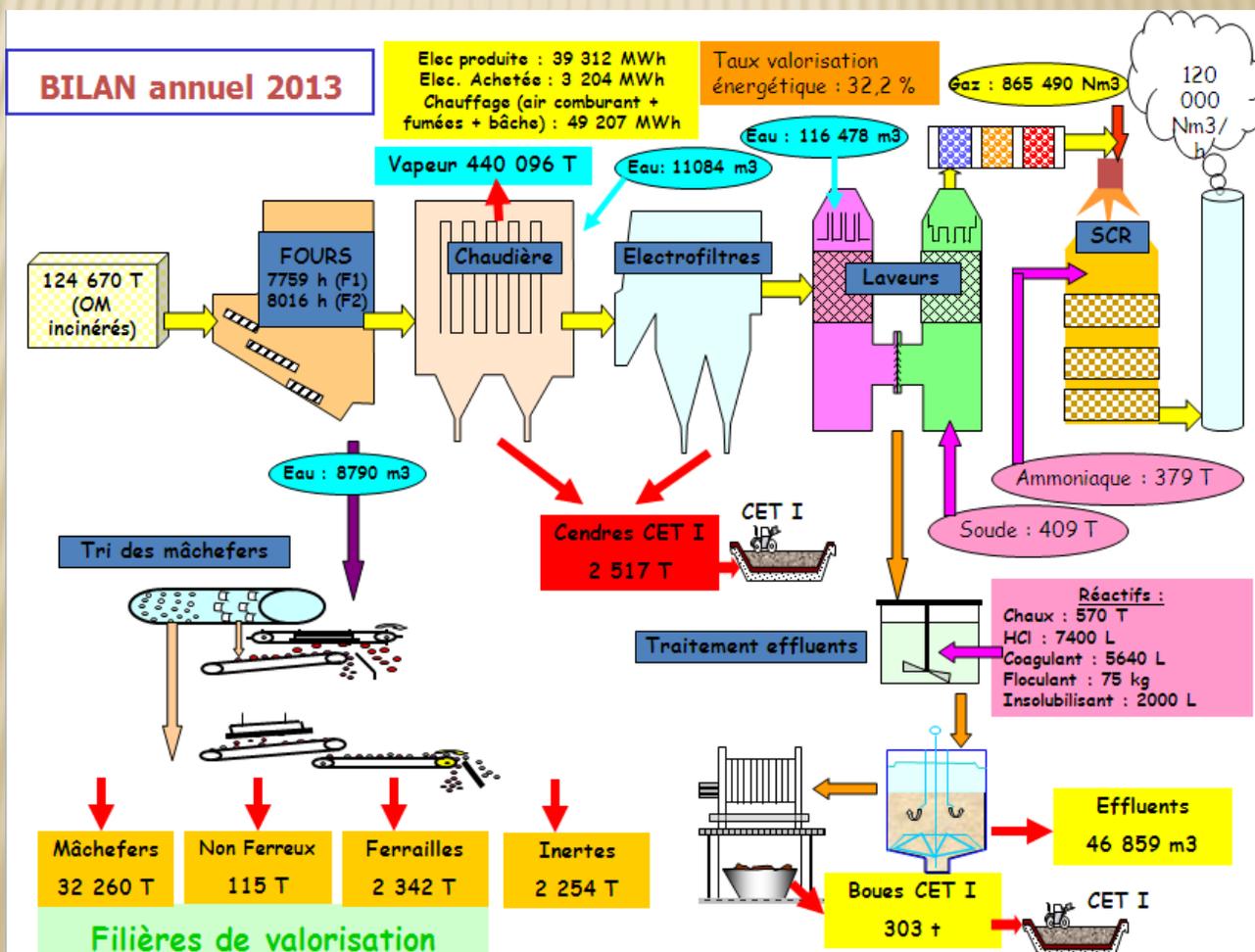
Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été sur l'année de **91.5 %**, soit environ **8 020** heures sur chaque four. La productivité moyenne par jour a été de **8,20** tonnes par heure de fonctionnement.

Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- 2 semaines en avril qui ont permis de réaliser notamment **des travaux de fumisterie** ainsi qu'une **inspection des électrofiltres**.
- 2 semaines de fin juin à début juillet afin d'effectuer, outre les travaux de fumisterie habituels, l'épreuve décennale de la chaudière n°2, des travaux sur les électrofiltres, le remplacement du pont à mâchefers et de son chenin de roulement, la maintenance du GTA.
- 2 semaines en octobre pendant lesquels ont été faits **des travaux de fumisterie**, des **travaux sur les grilles des fours**, le **remplacement des convoyeurs de cendres sous trémies chaudières et électrofiltres**.

Les différents arrêts ont engendré un détournement de déchets de 2 528,62 tonnes vers le centre d'enfouissement de classe I de Drambon.

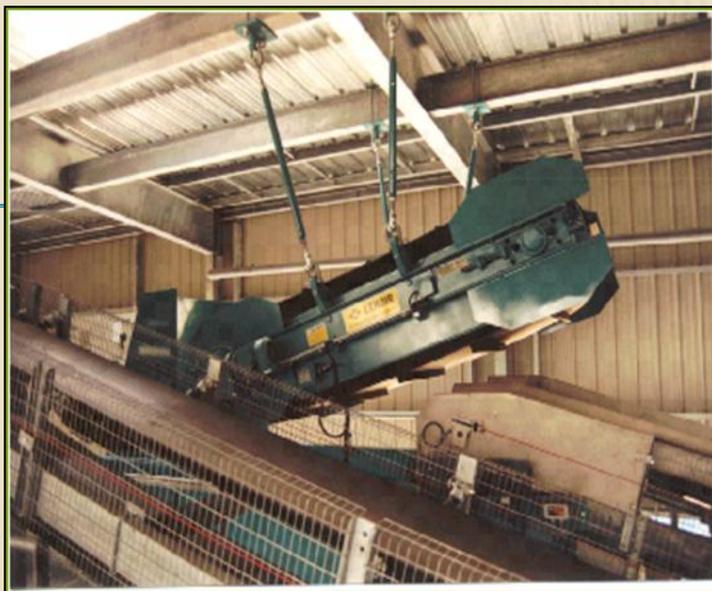
Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel.



Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un **séparateur magnétique** et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières.



Séparateur magnétique

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

	Tonnages						Evolution
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Matières valorisées							
Ferrailles	2554	2463	2379	2550	2489	2342	-5,91%
Non ferreux	137	160	122	183	158	115	-26,90%
Mâchefers (bruts)	29304	23873	23328	29419	33407	32260	-3,43%
Matières stockées par enfouissement							
Inertes issus du tri des mâchefers	2796	2462	2167	2263	2401	2254	-6,08%
Cendres	2698	2492	2462	2828	2735	2517	-7,97%
Boues	298	324	386	438	377	303	-19,55%
<b>TOTAL DES PRODUITS ISSUS D'INCINERATION</b>	<b>37787</b>	<b>31774</b>	<b>30844</b>	<b>37681</b>	<b>41567</b>	<b>39791</b>	<b>-4,27%</b>

L'UIOM produit des déchets dits « ultimes ». Il s'agit :

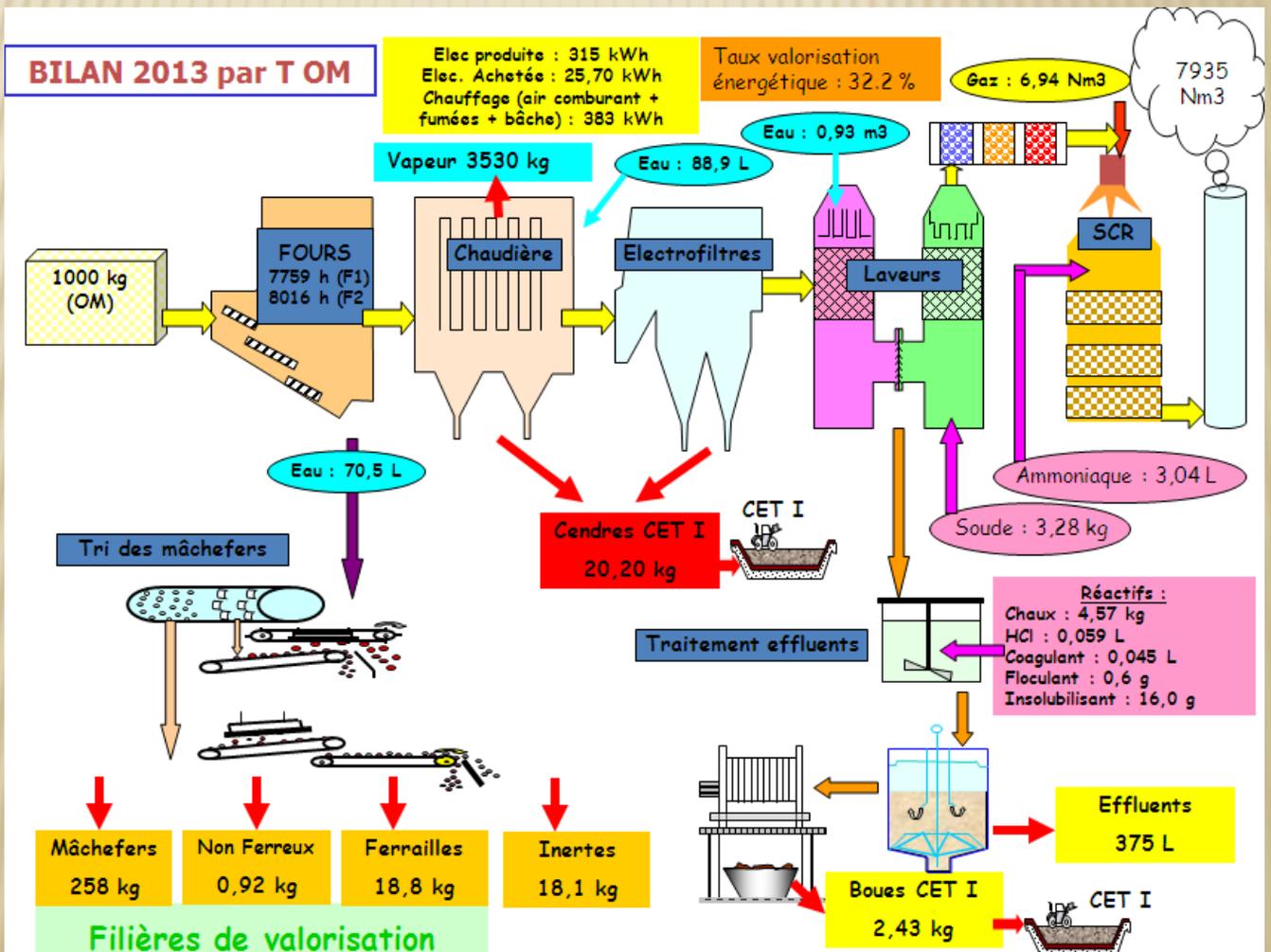
- des cendres volantes captés par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

# Le Saviez-vous ?



Le tableau ci-après détaille le bilan énergétique de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérées



## E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



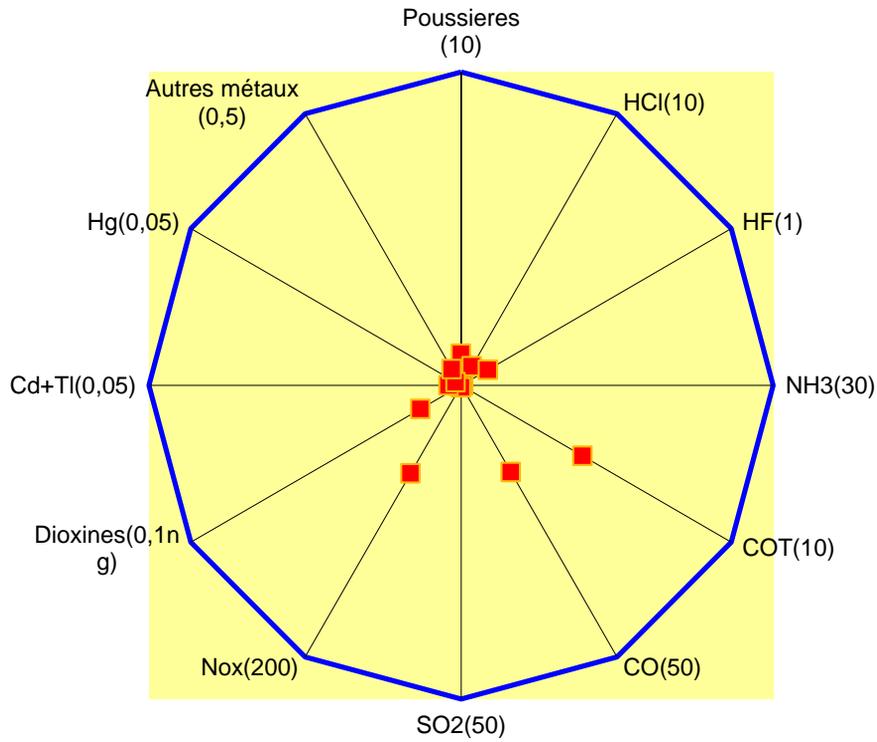
Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm<sup>3</sup> sauf les dioxines qui sont en ng/Nm<sup>3</sup>. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

**Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :**

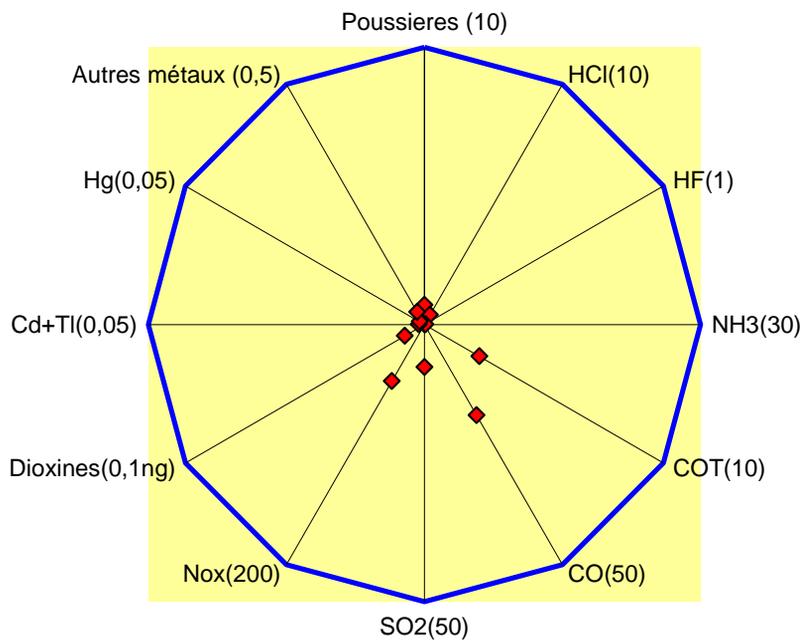
HCl : acide chlorhydrique  
SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre  
HF : acide fluorhydrique  
NO<sub>x</sub> : oxydes d'azote  
NH<sub>3</sub> : ammoniaque  
Cd : cadmium  
COT : carbone organique total  
Tl : thallium  
CO : monoxyde de carbone  
Hg : mercure

En plus des mesures en continu, les deux lignes des fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre.

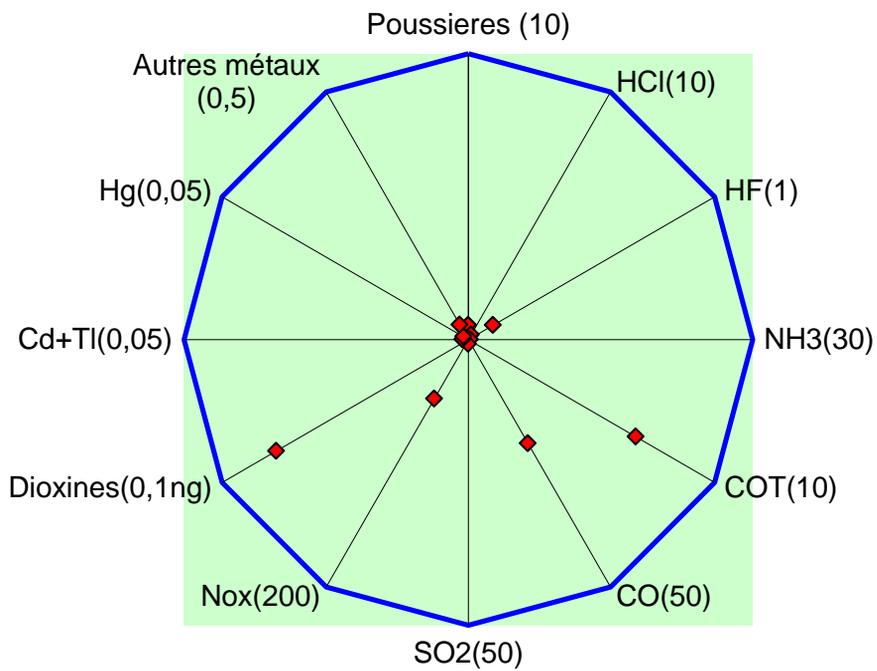
### Analyses fumées Ligne 1 - Juin 2013



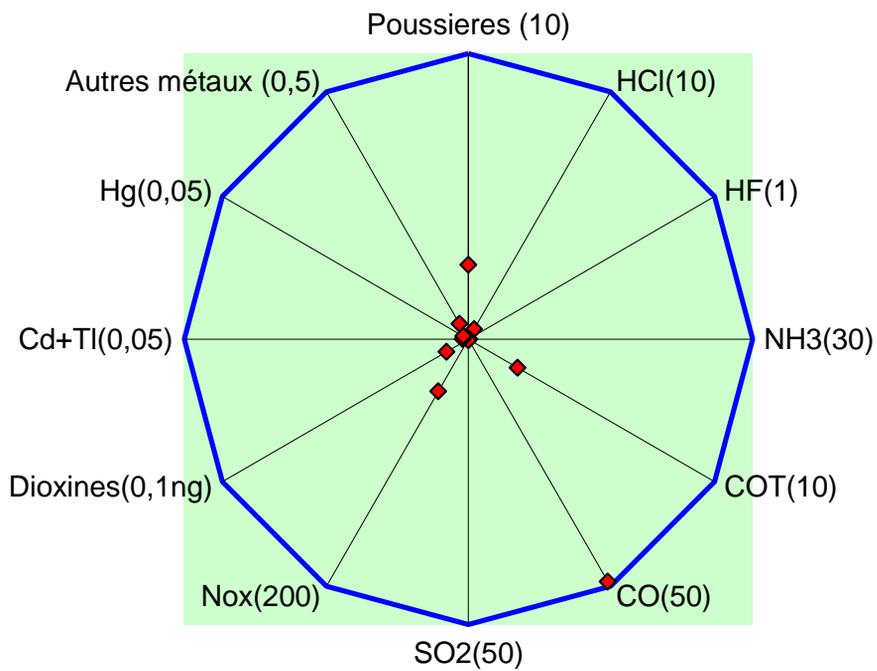
### Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2013



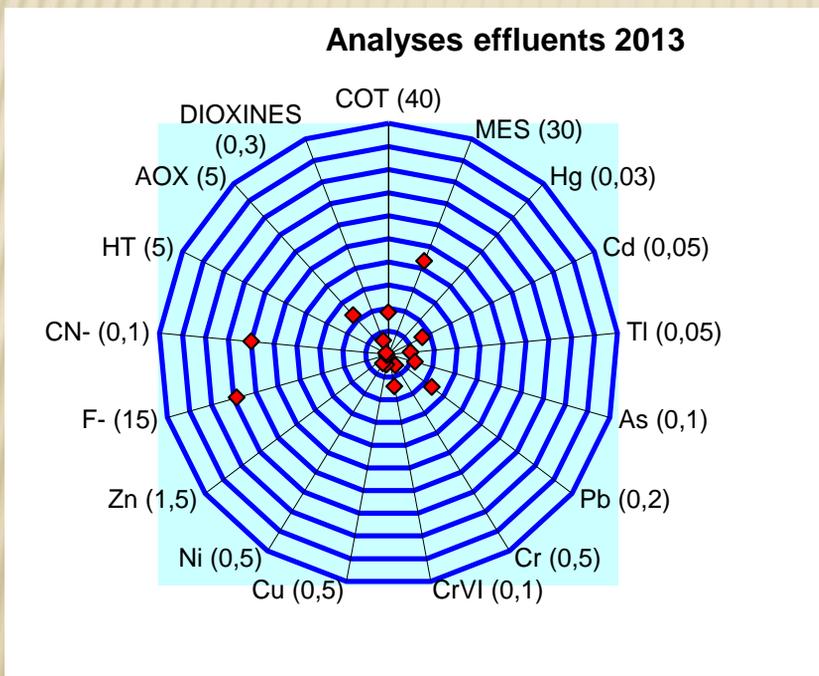
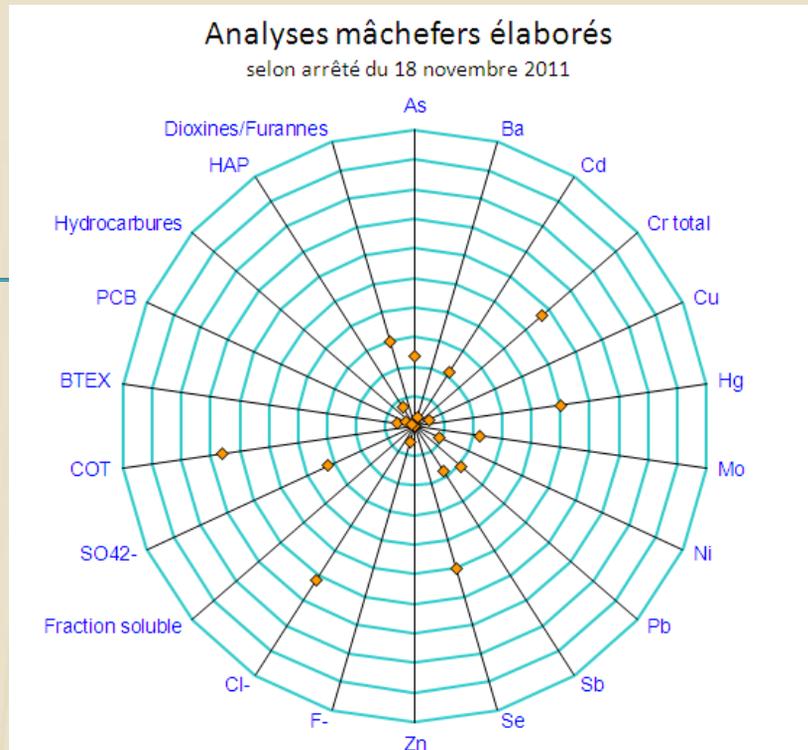
### Analyses fumées Ligne 2 - Juin 2013



### Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2013



Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2013 des lots de mâchefers sortis en 2012), avant valorisation en technique routière (arrêté du 18/11/2011).



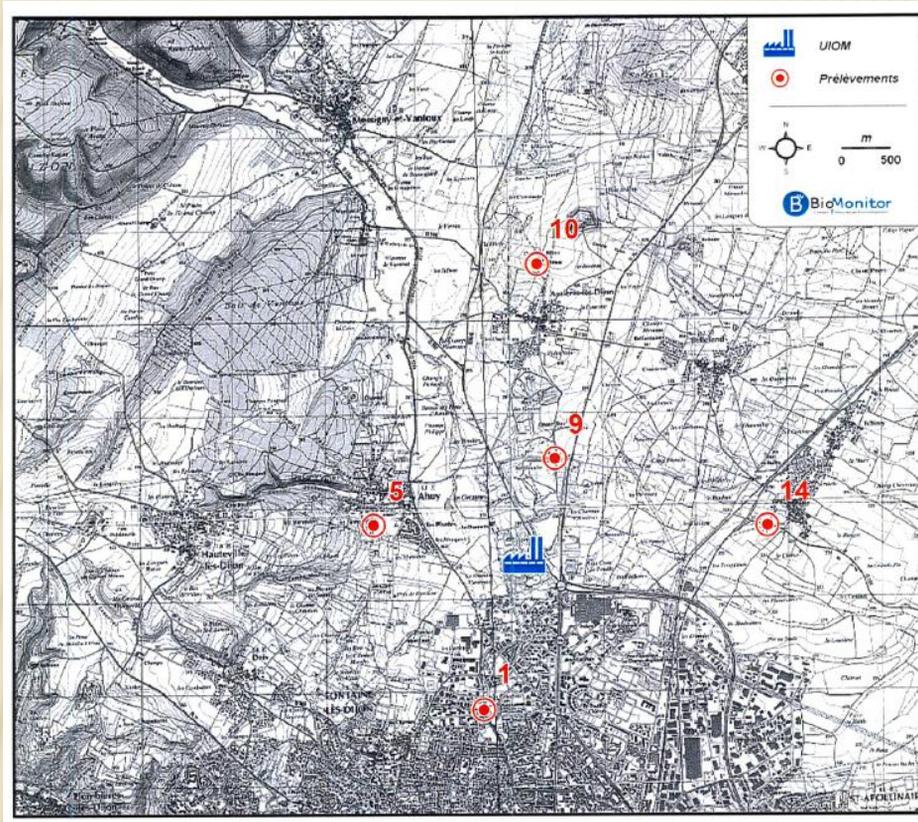
**Légende :**

- AOX** = organohalogènes absorbables
- As** = arsenic
- Cd** = cadmium
- CN** = cyanures
- Co** = cobalt
- COT** = carbone organique total
- Cr** = chrome
- Cr VI** = chrome VI
- Cu** = cuivre
- F-** = fluorures
- Hg** = mercure
- HT** = hydrocarbure total
- MES** = matières en suspension
- Ni** = nickel
- NOx** = oxyde d'azote
- Pb** = plomb
- Sb** = antimoine
- SO2** = dioxyde de soufre
- TI** = thallium
- V** = vanadium
- Zn** = zinc

Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très faibles pour la quasi-totalité des polluants

## F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



### 1 - Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furannes en 2013

Dioxines/Furannes			
Moyenne sur les 5 stations en 2013	Valeur maximale sur les 5 stations en 2013	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
0,31 pg/g	0,46 pg/g	0,6 pg/g	2 pg/g de matière sèche

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,46 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

## 2 – Mesures des retombées des métaux lourds dans les bryophytes

### METAUX LOURDS DANS BRYOPHYTES

Valeurs en µg/g de matière sèche

Métal	Moyenne sur les 5 stations en 2013	Valeur maximale sur les 5 stations en 2013	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
AS	0,604	1,59	0,3	3,75
Cd	0,104	0,14	0,2	0,53
Cr	2,18	4,6	1,7	13,6
Cu	5,8	8,5	6,4	16,3
Hg	0,0425	0,08	0,07	0,16
Ni	1,3	2,7	2,3	7,1
Pb	2,32	3,4	5,7	18,6
V	2,32	6	2,9	17

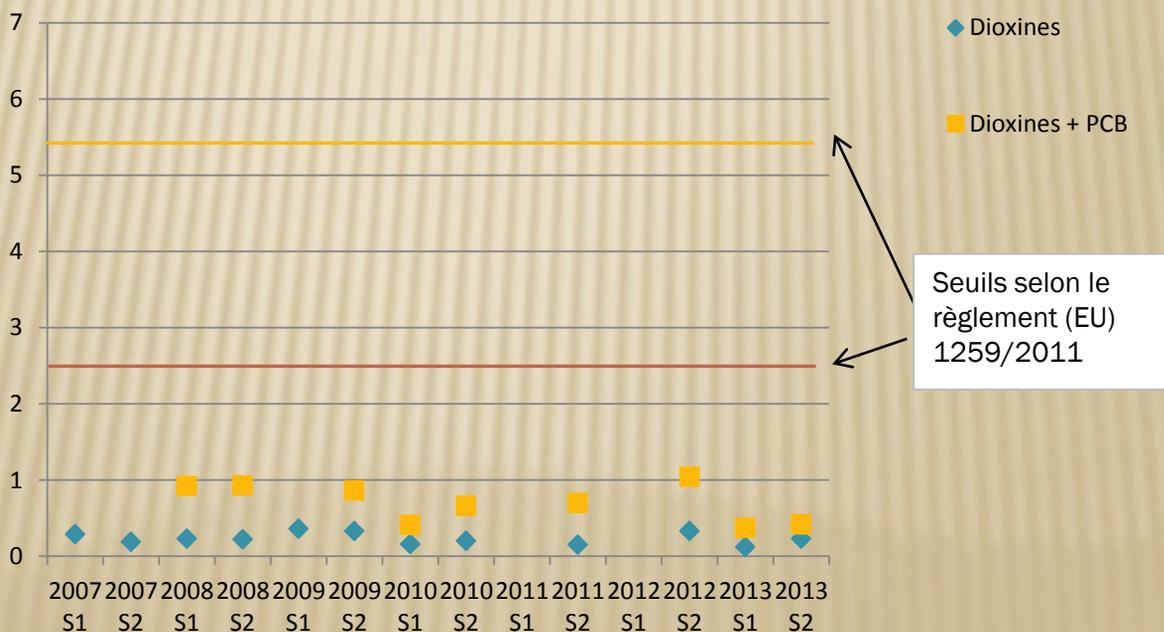
Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.

## 3 – Mesures des dioxines dans le lait des vaches

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'Elevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

### Evolution Dioxines et PCB dans le lait de vache



**NOTA :** Par le nouveau règlement EU 1259/2011, les seuils sont passés de 6 à 5,5 pg/g pour les Dioxines + PCB like et de 3 à 2,5 pg/g pour les dioxines

# **2 - LE GROUPE**

## **TURBO-ALTERNATEUR : GTA**

---

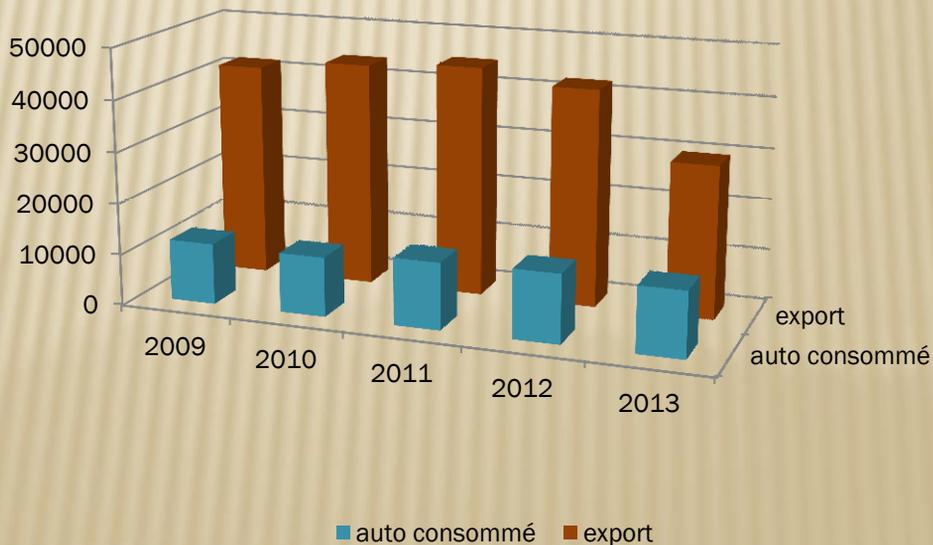


Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

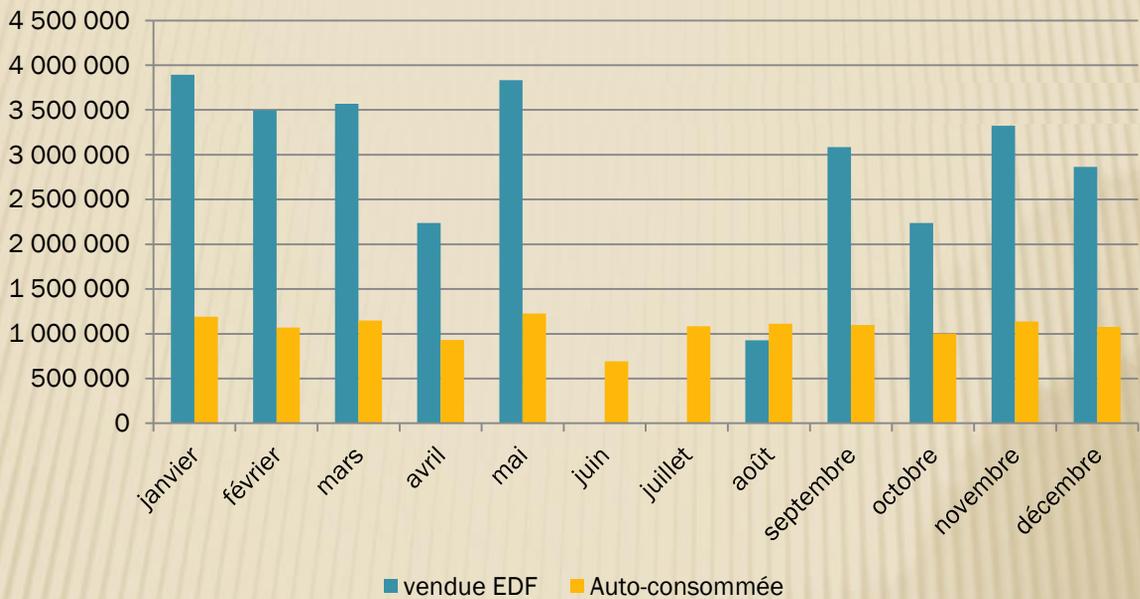
Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages, des journaux-magazines, la récupération des déchets encombrants et toxiques, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

### Evolution de la production d'électricité (export et autoconsommé) en MWh



## Production Electrique du Groupe Turbo-Alternateur en 2013



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

En 2013, 39 312MWh électriques ont été produits dont 9 563 MWh ont été auto-consommés par l'UIOM (soit 24,33 %) ;  
29 749 MWh ont été revendus.



49 207 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine. Cette année, le taux de valorisation énergétique global avoisine 32,2 % (contre 45 % en 2012) ce qui s'explique par la maintenance majeure de la turbine en juin et juillet, qui a lieu tous les 6 ans.

La gestion du groupe Turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.



**L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes \***

\* Sur la base d'une consommation moyenne de 2200 KWh pour une famille de 4 personnes, hors consommation électrique de chauffage, eau chaude et cuisine

---

## **3 – LE RESEAU DE CHALEUR**

Depuis octobre 2013, grâce à l'installation d'un échangeur et la création d'un réseau de chauffage urbain, le Grand Dijon valorisera à terme 51 000 MWh/an thermique.

Le Réseau de chauffage urbain est confié en DSP à Dijon Energie Filiale de Dalkia.

L'échangeur est géré en régie direct par le personnel de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

Sur l'année 2013, 10 468 Mwh thermiques ont été valorisés à travers cet échangeur via le réseau de chaleur urbain.



Cet équipement permettra à l'usine d'incinération d'avoir un taux de valorisation énergétique proche de 0.6 ce qui est exemplaire pour une installation de ce type, et de pouvoir prendre le nom d'Unité de Valorisation Energétique.

Afin de travailler encore plus sur la valorisation énergétique globale du site de l'usine d'incinération, une certification ISO 50001 est en cours pour 2014.

### Production de chaleur vers le réseau de chauffage urbain en Mwh 2013



# **4 - LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES DASRI**

---

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de **6000 t/an**.

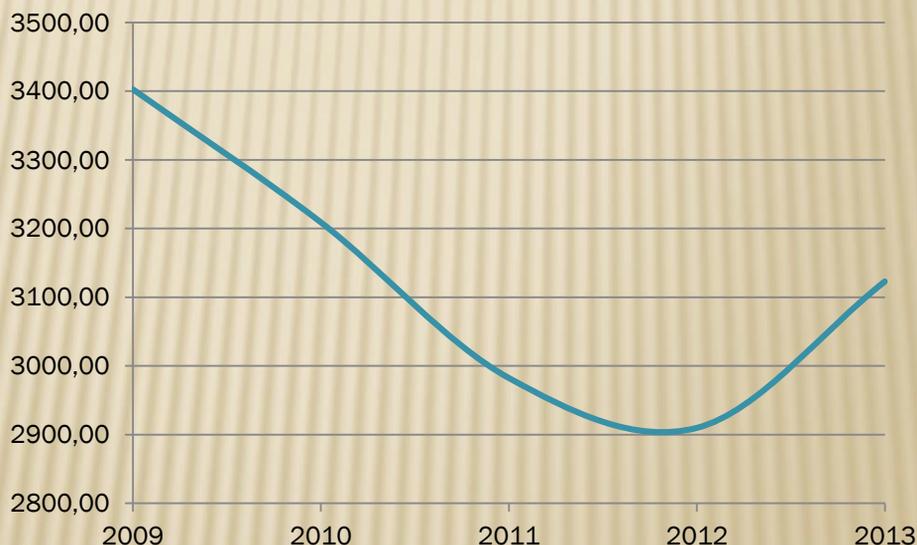
Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAIS), qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes », et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.



De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques

et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.

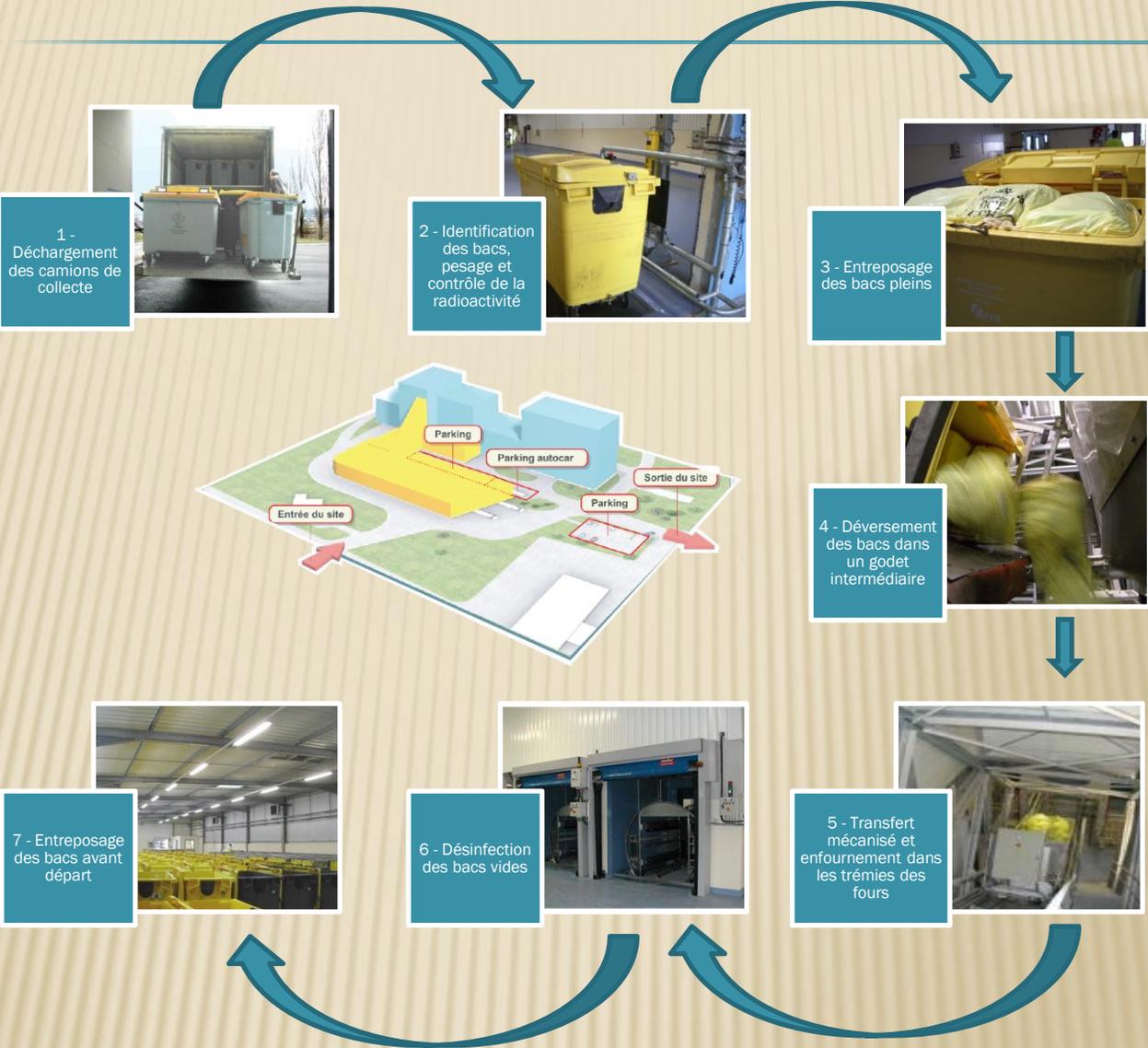
### Evolution des tonnages reçus au DASRI



Globalement les tonnages de DASRI incinérés ont augmenté de 7,32 % par rapport à 2012 avec **3 123 tonnes** (2 910 tonnes en 2012).

De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le Centre d'Enfouissement Technique.

# Process de l'unité DASRI



# 5 - LE CENTRE DE TRI

A - Présentation générale

B - Suivi des tonnages entrants

C - Evolution du gisement entrant

D - Analyse du fonctionnement du centre de tri

E - Valorisation et bilan environnemental

---

## A - Présentation générale

Dans ce centre, l'un des plus moderne de France, d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons
- ✓ cartonnettes
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier
- ✓ les papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles

Et expédiés vers des filières de recyclage des emballages

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007. Il est situé au nord de Dijon, 10 route de Langres.

Il est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétra-pack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Depuis sa construction en 2007, le centre de tri a fait l'objet de travaux d'optimisation en 2 phases, dont la dernière s'est déroulée en mars 2013.

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à Val'Aura. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais d'ID'EES 21 et d'ID'EE INTERIM. Le centre est certifié ISO 140001.

Au total, l'activité du centre de tri a représenté **77 650 heures travaillées** dont plus de 71 % au titre de l'insertion. De par sa haute technologie, le centre de tri fait l'objet de 47 visites en 2013, dont 69 % de visites scolaires.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **8,31 tonnes par heure**, le taux d'utilisation du centre de tri (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation) est de 94,07%.

En 2013, le centre de tri a reçu au total **23 916 tonnes**:

⇒ **14 737 tonnes issues du périmètre du Grand Dijon :**

- 13 569 tonnes bacs jaunes
- 4,82 tonnes contrat BA 102
- 1 163 tonnes issues des déchetteries pour le conditionnement direct

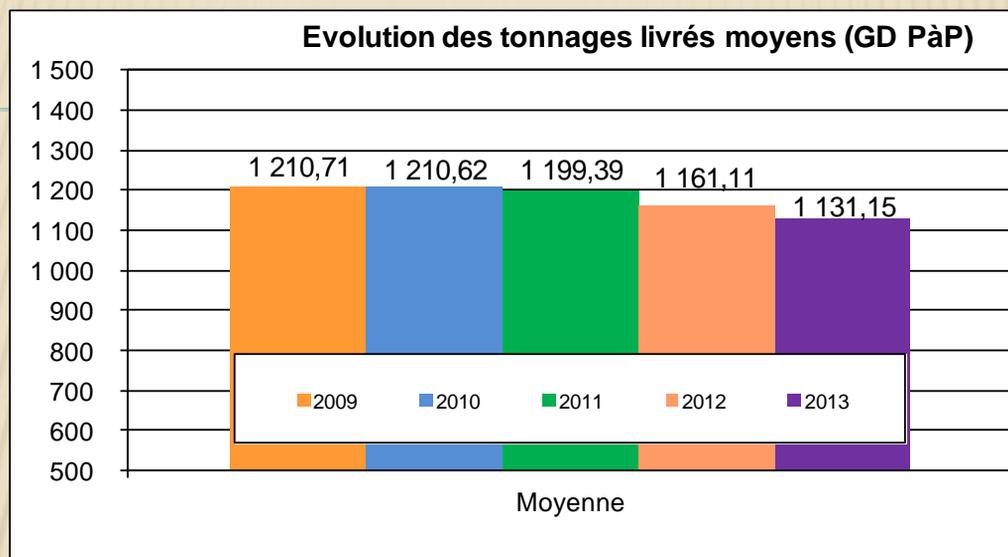
⇒ **9 179 tonnes provenant des collectivités clientes :**

- 8 463 tonnes – passage chaîne
- 716 tonnes – conditionnement seul



## B – Suivi des tonnages entrants

### 1 – Tonnages collectés en porte à porte sur le Grand Dijon

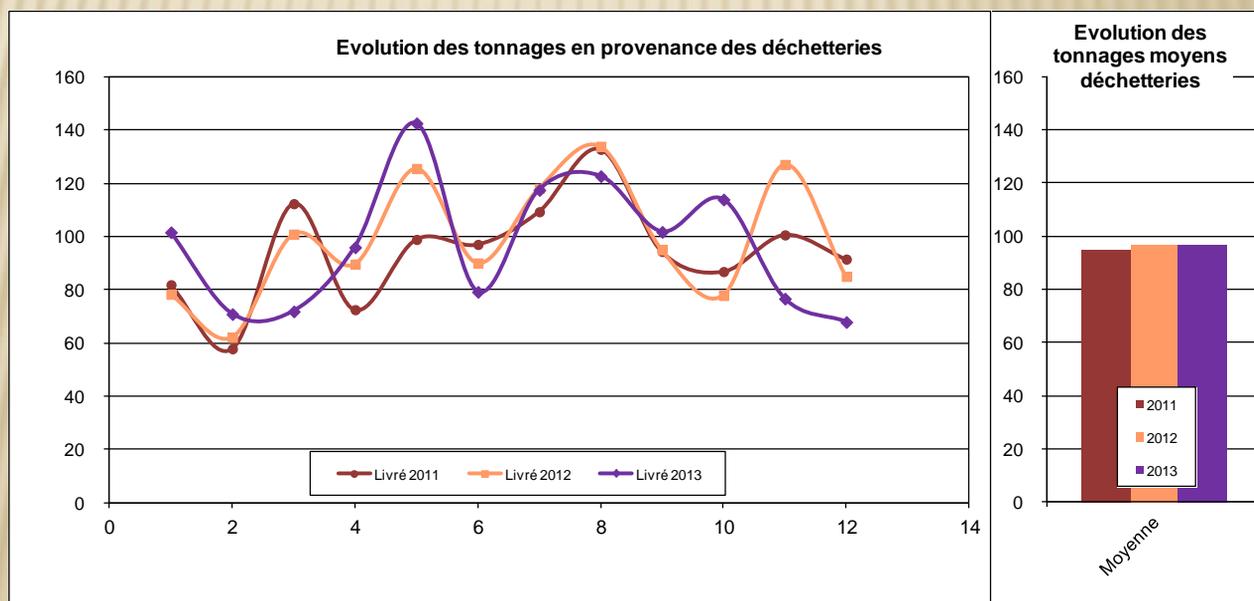


La tendance à la baisse observée depuis 2011 se confirme sur 2013 avec une nouvelle diminution du tonnage de déchets recyclables des collectes sélectives livrés sur le centre de tri de 2,6 % par rapport à 2012.

Cette réduction, n'est pas signe d'une dégradation du geste de tri de la part des habitants du territoire du Grand Dijon, mais la résultante de l'impact positif de la politique de réduction des déchets à la source.

Cette politique cible particulièrement les emballages inutiles, la réduction du poids des emballages par les industriels et les imprimés non sollicités par la mise en place de « STOP pub ».

### 2 – Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon

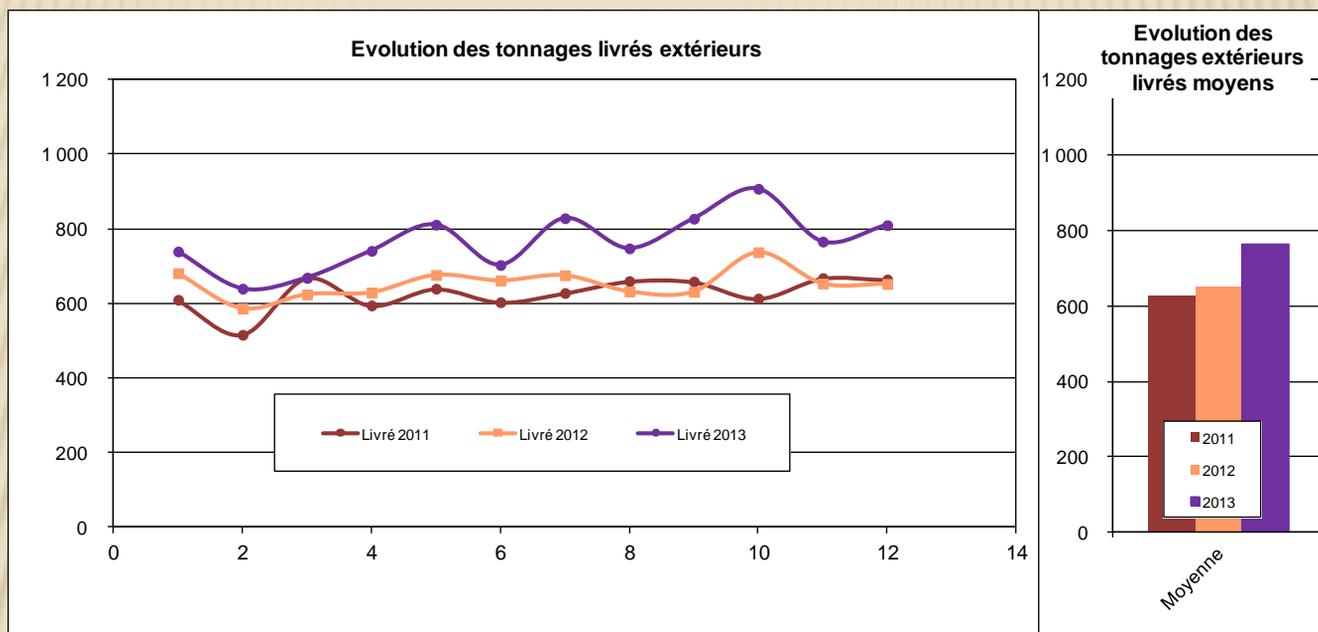


Le tonnage en provenance des déchetteries a diminué de 1,8% en 2013 par rapport à l'année précédente. Les variations observées sur l'année montrent une correspondance entre augmentation des apports et vacances scolaires.

### 3 – Tonnages issus collectivités extérieures

On note une nouvelle fois une augmentation des tonnages livrés par les collectivités extérieures en contrat avec Val'Aura.

Sur les 9 179 tonnes apportées, 8 463 tonnes ont fait l'objet d'un passage en chaîne et 716 tonnes ont été conditionnées.



### 4 – Tonnages passage chaîne de tri et conditionnement direct

Avec **22 037** tonnes triées en 2013, on constate une augmentation d'environ 1 000 tonnes par rapport à 2012. Cette hausse de tonnages est due aux tonnages extérieurs triés sur le centre de tri.

Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'**exception des tonnages** :

- \*des déchetteries du Grand Dijon,
- \*des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne Val de Saône
- \*des JRM de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin,
- \*des JRM de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche,
- \*des JRM de la Communauté de Commune de Vitteaux,
- \*des JRM du Syndicat Mixte de Mirebeau-Pontailleur,
- \*des JRM de la Commune de Saint Seine l'Abbaye

soit environ **1 878** tonnes de matières à conditionner, chiffre en légère diminution par rapport à 2012.

### C – Evolution du gisement entrant

Chaque année, le Titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.



Sur le territoire du Grand Dijon, il existe en 2013 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations (contre 46 en 2012, augmentation liée à l'adhésion de deux nouvelles communes au Grand Dijon au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

• Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le nombre d'habitants et la typologie d'habitat (collectif, pavillonnaire, mixte ou hyper centre).

• Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° XP X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.

### Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Moyenne annuelle	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PET Foncé	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	1,1%	1,0%
PET Clair	3,7%	3,1%	3,2%	3,8%	3,6%	3,8%
PEHD	2,1%	2,1%	2,4%	2,2%	2,3%	2,2%
Acier	2,4%	2,7%	2,7%	2,9%	3,2%	2,8%
Aluminium	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%
PCC (Emballage de liquide alimentaire)	1,2%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%
PCNC (Emballage en carton)	23,2%	20,2%	20,3%	21,9%	21,9%	23,9%
Gros de magasin	8,9%	15,5%	6,6%	2,1%	2,8%	2,3%
JRM	41,0%	39,1%	48,6%	51,4%	50,6%	49,3%
Refus en sacs	16,4%	14,9%	4,3%	3,7%	2,3%	1,8%
Refus (hors sacs remplis)			9,5%	9,5%	10,5%	11,1%
Total refus	16,4%	14,9%	13,9%	13,1%	12,8%	12,9%



Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le taux de refus se stabilise à moins de 13 % alors que le taux de JRM, qui est le flux majoritaire, baisse de 1 % par an depuis 2011.

La comparaison des taux de JRM et Gros de Magasin avant 2011 est difficile du fait de la différence de classement entre ces deux catégories selon les agents. Les caractérisations étant représentatives du process, et ce dernier ayant subi des travaux d'optimisation en 2011 et en 2013, la répartition d'un même élément valorisable a pu changer depuis le démarrage du centre de tri.

Outres les 47 caractérisations de répartition réalisées sur les tonnages du Grand Dijon, le centre de tri a réalisé 87 caractérisations de contrôle qualités.

## D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assistée par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement en termes de débit entrant sur la chaîne de tonnages triés par catégories et des temps d'utilisation du centre de tri.

Les bons résultats de l'année 2012, suite aux travaux d'optimisation de la chaîne réalisés en novembre 2011, ont été renforcés par une seconde phase de travaux en mars 2013. L'analyse des données 2013 met en évidence une amélioration des critères suivants :

a) JRM et de Gros de magasin : Du fait du process, les petits papiers, difficilement triables à la main, sont dirigés vers les Gros de Magasin. Cela explique la valorisation en Gros de magasin de produits caractérisés en entrée du centre de tri comme des JRM. Néanmoins, avec un taux d'extraction des JRM de près de 80%, le fonctionnement de l'équipement est plus que satisfaisant.

b) Cartons et cartonnettes : Avec la même remarque pour les petits cartons que pour les petits papiers, l'équipement permet d'obtenir un taux d'extraction des PCNC (EMR - Cartons et cartonnettes) de plus de 95%, signe de très bon fonctionnement du centre de tri.

c) Plastiques, Aciers et Aluminiums : La chaîne de tri montre une très grande stabilité sur l'extraction des plastiques, des aciers et des aluminiums. A noter que la continuité de bon fonctionnement du process a été renforcée par la mise en place, pendant les travaux de 2011, d'équipements de captation des métaux qui ont permis d'augmenter le taux d'extraction de 25% pour les aluminiums (68% en 2013 contre 43% en 2011) et de 11% pour les aciers (91% en 2013 contre 80% en 2011).

d) L'amélioration la plus sensible associée aux travaux de 2013 est l'augmentation de la capacité horaire de la chaîne. Le débit de cette dernière a pu être augmenté par l'exploitant à 8,3 t/h en moyenne contre 7,8 t/h en 2012 et ce sans impacter le taux de disponibilité de la chaîne qui sur 2013 est supérieur à 94 %.

## E – Valorisation et le bilan environnemental

Suite à la délibération en date du 21 juin 2012, le nouveau contrat pour l'Action et la Performance avec Adelphe permettant le passage au barème E a rétroactivement été adopté au 01/01/2012, en substitution au barème D précédent. Les nouvelles options de reprises ainsi que les filières ont ainsi pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

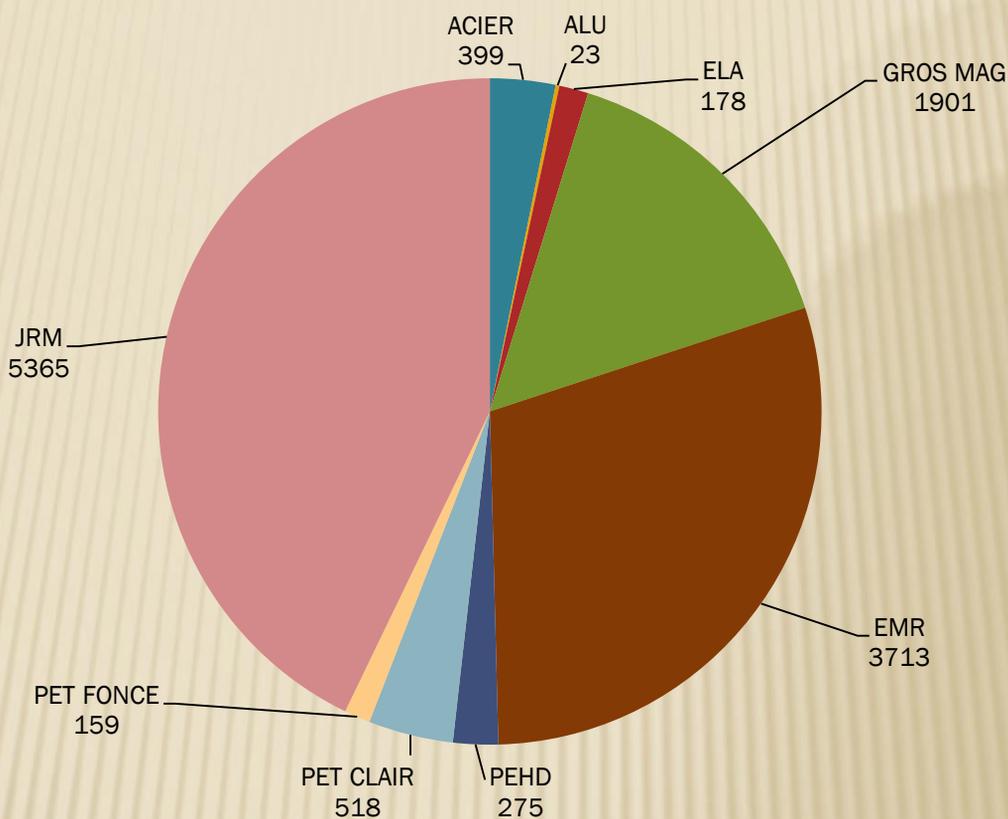
Matériaux	Standards	Option de reprise possible			Nom du/des repreneurs
		Reprise Option Filières	Reprise Option Fédérations	Reprise Option Individuelle	
Acier	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Aluminium	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Papier / Carton	PCNC (EMR) dont flux de Carton Ondulé éventuel		X		VAL'AURA 69007 LYON
	PCC (ELA)		X		
Bouteilles et flacons Plastiques	PET clair/PET foncé/PEHD		X		VAL'AURA 69007 LYON
Verre		X			SAINT GOBAIN



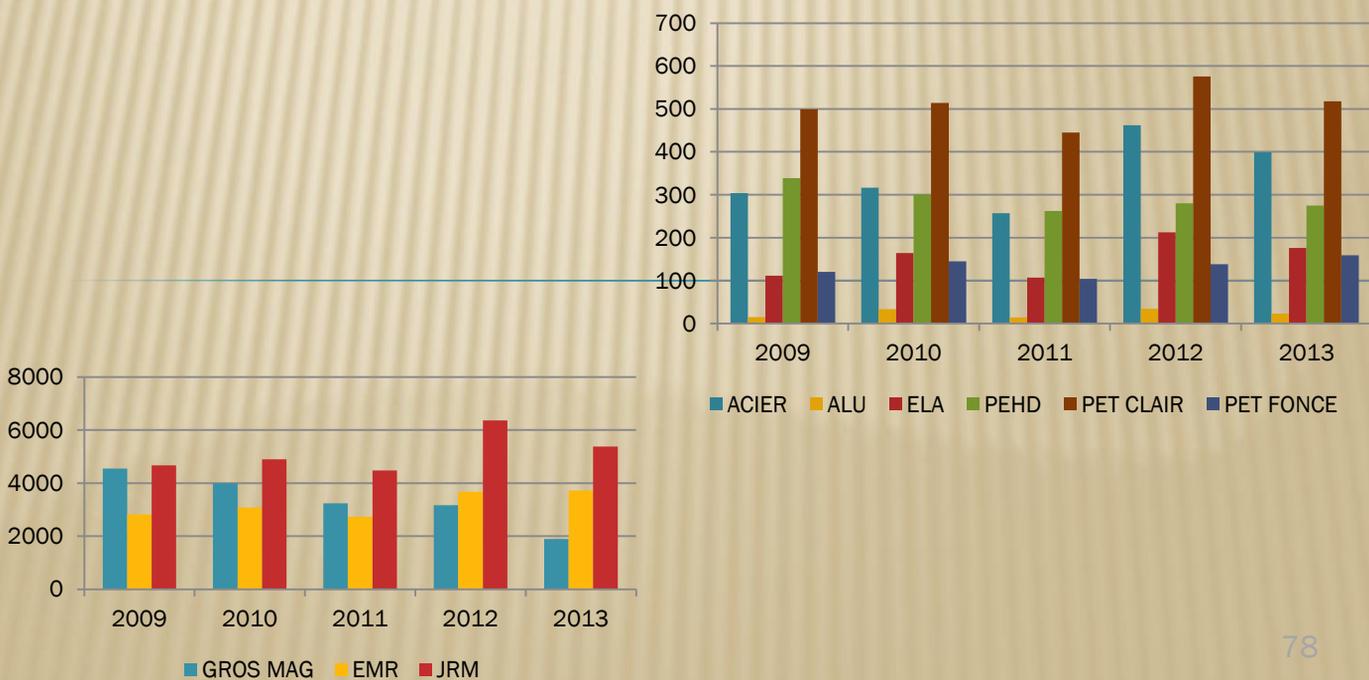
Les JRM ainsi que les gros de magasin sont repris par Val'Aura.

En 2013, les 12 531 tonnes du Grand Dijon, issues du centre de tri et réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante (y compris tonnages issus des déchetteries) :

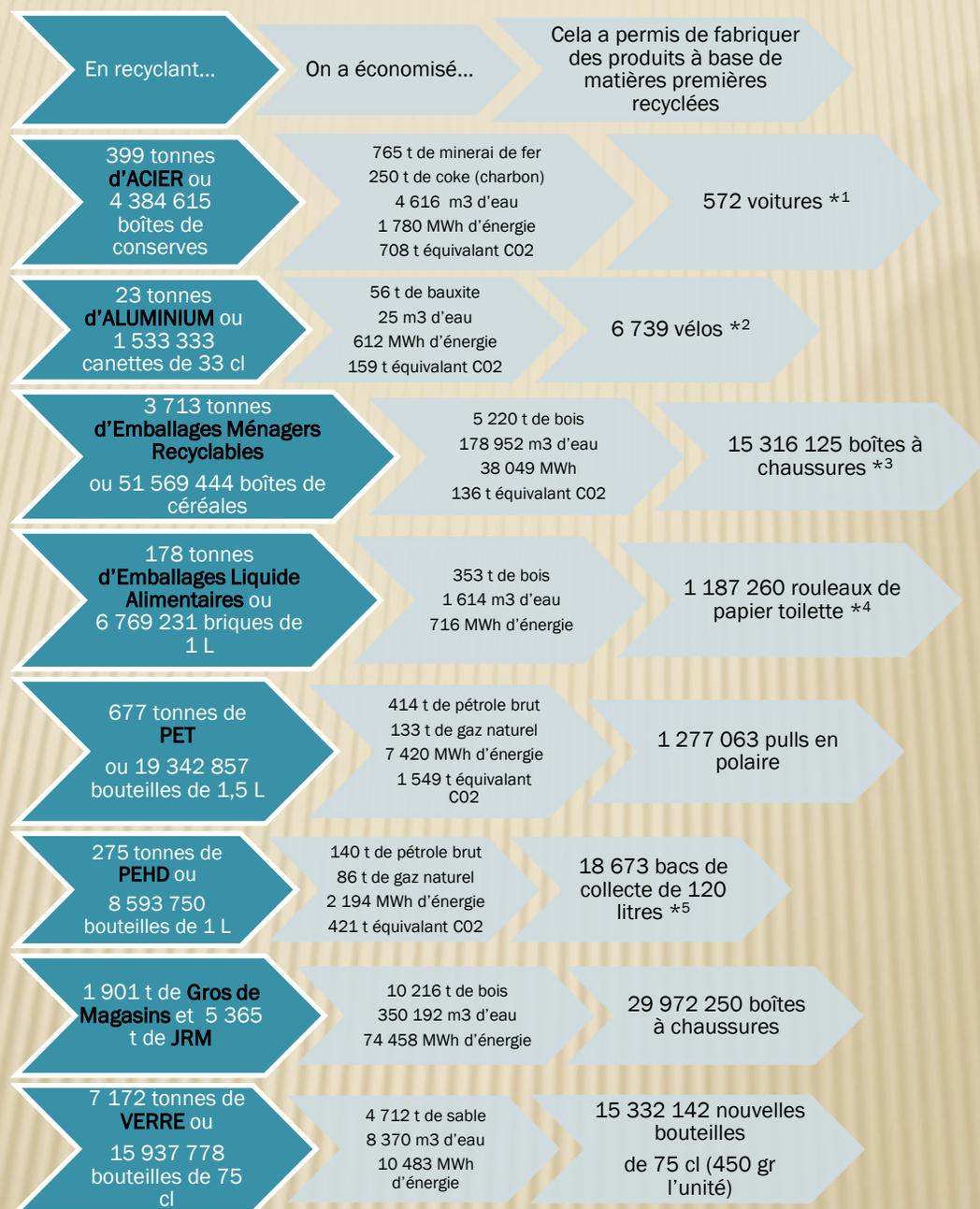
### Tonnages Grand Dijon issus du centre de tri évacués vers les filières en 2013



### Evolution des tonnages recyclés en 2013



## Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



\*1 une voiture d'une tonne contient 750 kg d'acier recyclé

\*2 un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

\*3 une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

\*4 un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

\*5 un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD

# **6 - LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DES DÉCHETS INERTES**

---

Classé centre d'enfouissement technique de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

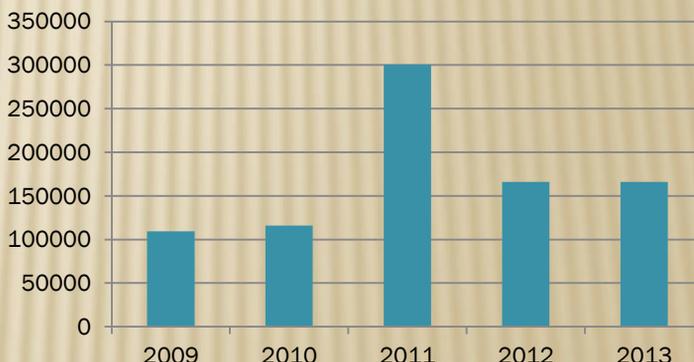
Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :



- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m<sup>3</sup> de matériaux inertes ;
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les déchets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;

- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres,
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètres de limons argileux de perméabilité 10<sup>-7</sup> m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable ;
- ✓ La topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques,

En 2013 le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **177 131** tonnes de déchets inertes dont 165 911 tonnes de marnes, terres argileuse et végétale. On note une très légère baisse des tonnages entrants de 0,41 % par rapport 2012, année exceptionnelle compte tenu des apports engendrés par les travaux du tramway et du réseau de chaleur.



■ Terres (marnes, argileuse et végétale)



# C - Indicateurs financiers

- I – Les modalités d’exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

---

- II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets
- III – Les autres indicateurs financiers

# **I – LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

---

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 FOURNITURES DE COLLECTE	Marché public n° 10130FM	Société CITEC Environnement St Apollinaire	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Fourniture de matériels de collecte
LOT 2 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n° 10131FM	Société VEOLIA - DIVEO Dijon	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères et assimilés
LOT 3 EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	Marché public n° 10182 FM	VAL'AURA	Du 01.01.2011 au 31.12.2015	Tri et conditionnement des produits reçus dans le Centre de tri
DECHETTERIES	Marché public n° 2012-12189FM	Société GODARD (Dijon)	Du 01.01.2013 au 31.12.2016  reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 2012-12190 FM	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2013 au 31.12.2016  reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Stockage des déchets inertes

## **II – LES BUDGETS AFFECTÉS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS**

- 1 – La collecte et le tri
  - 2 – Les déchetteries
  - 3 – L'UIOM
  - 4 – La TEOM
- 
- 5 – Les budgets annexes

# **1- LA COLLECTE ET LE TRI**

---

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>12 862 085,76</b>
chap 011	charges à caractère général	12 680 793,99
	60 achats et variations de stocks	23,20
	61 services extérieurs	12 564 335,54
	prestations de services	12 455 715,13
	autres frais divers	104 238,93
	primes d'assurances	4 381,48
	62 autres services extérieurs	103 636,25
	indemnités et honoraires	29 664,10
	catalogues et imprimés	69 881,91
	missions et concours	4 090,24
	63 taxes foncières	12 799,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	177 991,77
65	autres charges de gestion courante	3 300,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>6 315 655,97</b>
chap 70	produits de services et ventes	3 667 962,01
	redevance spéciale	1 487 659,83
	redevance déchets verts	146 844,00
	redevance utilisation centre de tri	643 587,27
	versements entre budgets	341 044,00
	vente matières	1 048 826,91
chap 74	dotations subventions et participations	2 632 637,49
	adelphe	2 169 493,85
	éco folio	303 557,84
	ademe prévention	157 733,00
	éco tlc	1 852,80
chap 77	produits exceptionnels ( cessions bacs et pièces CTRI)	15 056,47
	investissement collecte et tri	
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 201 412,96</b>
chap 16	emprunts et dettes assimilées (remboursement cautions composteurs)	165,48
chap 21	immobilisations corporelles	1 080 992,59
	2135 installations et aménagements de constructions	3 811,27
	2158 autres installations et matériels techniques ( dont bacs)	996 678,56
	2182 matériels de transports	80 502,76
chap 23	immobilisations en cours	120 254,89
	constructions ( abris bacs , bornes électriques bom,	
	2313 conteneurs enterrés)	120 254,89
<b>Total recettes investissement</b>		<b>312 011,16</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	290 924,00
chap 13	subvention ademe bacs déchets verts	15 427,16
chap 16	emprunts et dettes assimilées ( cautions composteurs)	5 660,00
<b>Total dépenses collecte</b>		<b>14 063 498,72</b>
<b>Total recettes collecte</b>		<b>6 627 667,13</b>

## **2 - LES DÉCHETTERIES**

---

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>1 540 828,22</b>
chap 011	charges à caractère général	1 540 828,22
	60 fournitures et petits équipements	373,55
	61 services extérieurs	1 512 756,61
	prestations de services	1 464 806,24
	entretien terrains	22 245,74
	entretiens bâtiments et réseaux	10 059,41
	maintenace	7 170,33
	primes d'assurances	336,00
	autres frais divers	8 138,89
	62 autres services extérieurs	27 698,06
	frais d'actes et contentieux	1 143,00
	divers	2 356,12
	frais surveillance	24 198,94
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>329 860,74</b>
chap 70	produits de services et ventes	327 208,74
	vente ferraille batteries DEEE	326 008,74
	autres produits déchetterie des professionnels part variable	1 200,00
chap 75	dotations subventions et participations	2 652,00
	déchetterie des professionnels part fixe	2 652,00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>280 807,30</b>
chap 20	frais d'études	28 554,02
chap 23	immobilisations en cours	252 253,28
	création accès déchetterie de dijon	252 253,28
<b>Total recettes investissement</b>		<b>3 320,00</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	3 320,00
<b>Total dépenses déchetteries</b>		<b>1 821 635,52</b>
<b>Total recettes déchetteries</b>		<b>333 180,74</b>

# 3 - L'UIOM

---

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>6 109 238,83</b>
chap 011	charges à caractère général	4 619 528,32
	60 fournitures ( fluides, petits équipements vêtements de travail, réactifs °	2 105 552,23
	61 services extérieurs	858 168,14
	locations mobilières	21 928,40
	entretien terrains,bâtiments , voies et réseaux,	98 214,27
	entretien matériels roulants et autres biens mobiliers	191 559,15
	maintenance	144 516,37
	primes d'assurances	275 879,12
	autres frais	126 070,83
	62 autres services extérieurs	1 126 919,88
	frais transport, catalogues et imprimés	17 231,83
	frais nettoyage des locaux	36 329,89
	gestion des cendres et mâchefers	1 073 358,16
	63 taxes foncières, tgap	528 888,07
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	1 470 357,46
65	autres charges de gestion courante	5 598,41
66	charges financières ( intérêt des emprunts)	13 754,64
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>4 430 994,95</b>
chap 013	aténuation des charges	1 202,17
chap 70	produits de services et ventes	4 331 699,05
	contribution des particuliers	1 540 296,59
	contributions de collectivités en marché	2 065 860,00
	contribution collectivité en convention	113 500,00
	ventes de matières	400 742,46
	remboursement charges	211 300,00
chap 77	produits exceptionnels (dont cessions équipements )	98 093,73
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 841 898,97</b>
chap 16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	337 951,58
chap 20	frais d'études et licences	15 389,53
chap 21	immobilisations corporelles	120 797,82
	2158 installations matériels et outillages	117 797,82
	2182 matériels de transports	3 000,00
chap 23	immobilisations en cours	1 367 760,04
	2313 constructions	1 262 925,86
	2313 installations matériels et outillages	104 834,18
<b>Total recettes investissement</b>		<b>359 185,00</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	359 185,00
<b>Total dépenses uiom</b>		<b>7 951 137,80</b>
<b>Total recettes uiom</b>		<b>4 790 179,95</b>

# 4 - LA TEOM

---

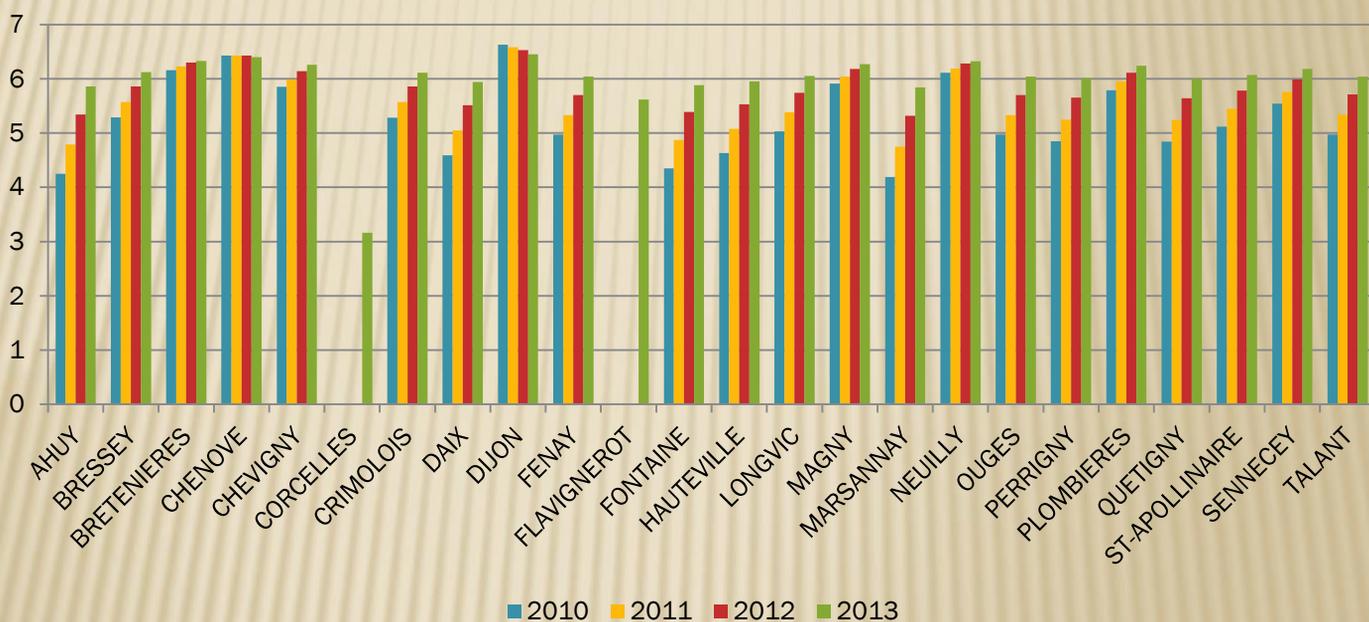
#### 4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

En 2013, le taux moyen est de 6,31 % au lieu de 6,25 % en 2012. Le montant de la TEOM perçue en 2013 est de **20 950 881 €**.

#### Evolution des taux de TEOM depuis 2010 (taux TEOM en %)



# **5 – LES BUDGETS ANNEXES**

A – Le CET et les DASRI

B – le GTA

---

## A – Le CET et les DASRI (Budget annexe 2, exprimé en € HT)

Section de fonctionnement		
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 754 913,52 €</b>
011	Charges à caractère général	510 883,24 €
	Dont fonctionnement décharge	262 510,31 €
	Dont fonctionnement DASRI	248 372,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	635 364,99 €
	Dont personnel Décharge	405 903,21 €
	Dont personnel DASRI	229 461,78 €
65	Charges diverses (65)	156 609,53 €
66	Frais financiers (66)	75 514,67 €
67	Charges exceptionnelles (67)	496,14 €
042	Dotations aux amortissements	376 044,95 €
	<b>RECETTES</b>	<b>2 134 028,63 €</b>
70	Prestations de services CET	792 105,73 €
70	Prestations de services DASRI	905 205,22 €
75	Produits divers (75)	9 958,03 €
77	Produits exceptionnels (77)	23 387,25 €
002	Résultat reporté	403 372,40 €
Section d'investissement		
	<b>DEPENSES</b>	<b>551 056,63 €</b>
20	Dépenses d'équipement décharge	9 830,00 €
20	Dépenses d'équipement DASRI	0,00 €
21	Dépenses d'équipement décharge	257 360,00 €
21	Dépenses d'équipement DASRI	12 700,00 €
23	Dépenses d'équipement décharge	70 311,70 €
23	Dépenses d'équipement DASRI	29 318,90 €
16	Amortissement de la dette	171 536,03 €
	<b>RECETTES</b>	<b>650 114,95 €</b>
001	Résultat reporté	232 132,56 €
040	Dotations aux amortissements	376 044,95 €
10	Autres réserves (affectation résultat 2012)	41 937,44 €
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 305 970,15 €</b>
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>2 784 143,58 €</b>

## B – Le Groupe Turbo-Alternateur (Budget annexe 9, exprimé en € HT)

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>2 470 279,42</b>
chap 011	charges à caractère général	307 345,44
	60 fournitures ( d'entretien, fluides, carburant)	111 240,90
	61 services extérieurs	147 629,54
	sous traitance générale	36 696,56
	entretien maintenance	110 932,98
	63 impôts et taxes	48 475,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	145 600,00
chap 042	dotation aux amortissement et cessions	967 958,43
chap 65	autres charges de gestion courante ( pertes créances, rembt charges budget pal)	753 306,00
chap 66	charges financières ( intérêt des emprunts)	296 069,55
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>4 494 255,73</b>
chap 70	vente d'électricité	2 240 415,41
chap 77	produits exceptionnels	36 146,20
chap 022	résultat reporté	221 769,12
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 149 952,80</b>
chap 16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	793 904,70
chap 21	immobilisations corporelles( matériel industriel)	121 601,10
chap 23	immobilisations en cours ( installations industrielles)	234 447,00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>967 958,43</b>
chap 001	résultat reporté	840 882,72
chap 040	dotation aux amortissements	967 958,43
<b>Total dépenses budget 09</b>		<b>3 620 232,22</b>
<b>Total recettes budget 09</b>		<b>5 462 214,16</b>

# **III – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

1 – Les redevances

2 – Les tarifs d'accès

---

# 1 - LES REDEVANCES

A - La redevance spéciale gros producteurs

B - La redevance des particuliers  
pour la collecte en porte à porte des déchets verts

---

## A – La redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société DIVEO, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de la restituer au Grand Dijon.

Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2013, 342 contrats ont été signés (dont 49 nouveaux) pour un produit de 1 487 660 €.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la gestion de la redevance spéciale est assurée par le Grand Dijon, en collaboration avec son prestataire de collecte Veolia Divéo.

## B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, sur la base du volontariat.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Il n'est bien évidemment pas obligatoire. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit chaque année depuis 2010, soit 45 € TTC pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 37 semaines du 1er avril au 11 décembre 2013.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.

En 2013, le montant perçu au titre de la redevance pour la collecte des déchets verts était de 146 844 €. Cela représente 3 052 conventions et 3 420 bacs.



## 2 - LES TARIFS D'ACCÈS

A - L'usine

B - Le centre d'enfouissement technique

C - L'unité DASRI

---

## A - Les tarifs d'accès à l'usine

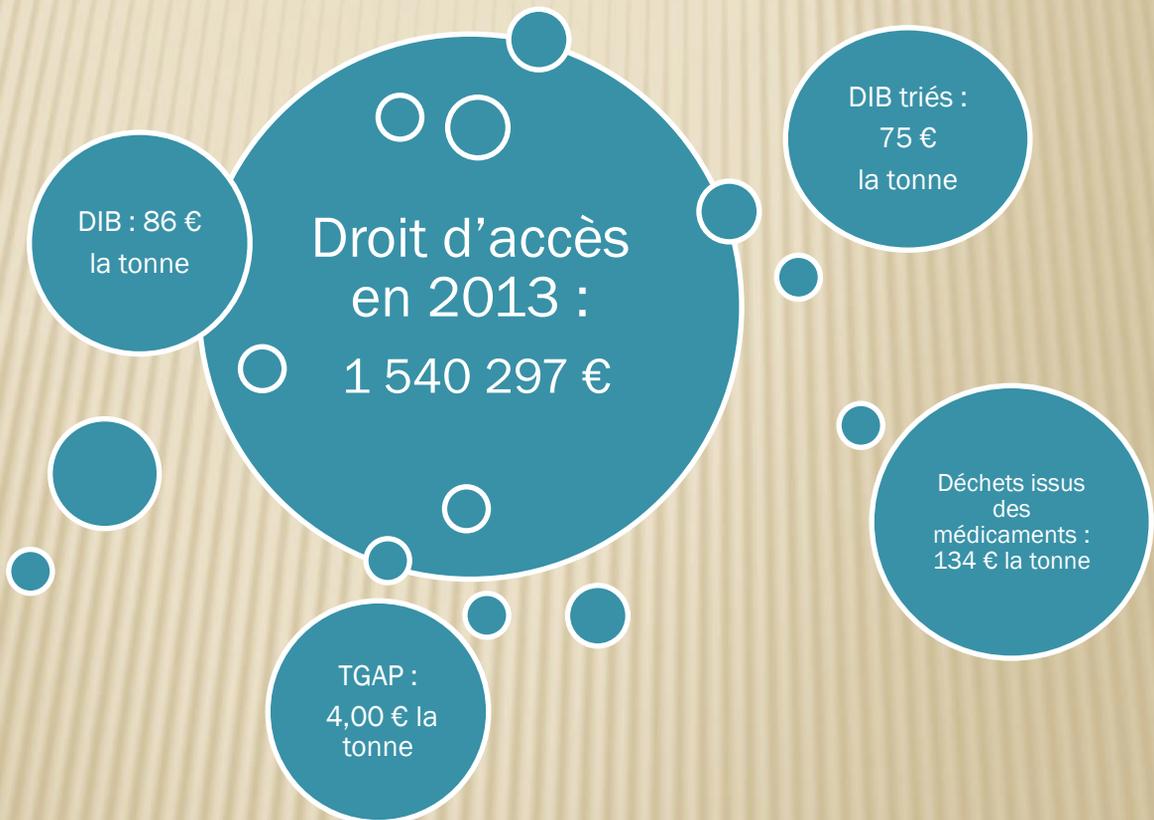
Les particuliers et industriels qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP est fixé € à 4,00 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2013, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises est resté stable par rapport à 2012.



## B – Les tarifs d'accès au Centre d'Enfouissement Technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n 'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BPT, les tarifs 2012 ont été adaptés :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT la tonne.**
- ❖ Autres déchets inertes : : **7,10 € HT.**
- ❖ Argile de perméabilité <  $10^{-7}$  m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site.**
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site.**

Les apports ont dégagé un produit financier de **792 106 € HT** contre 706 535 € en 2012 soit une augmentation de 12,11 %.

## C - Les tarifs d'accès aux DASRI

	<p>Traitement de DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de moins de 20 tonnes par mois : 346 € HT/tonne</li> <li>• Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 306 € HT/tonne</li> </ul>
	<p>Traitement de DASRI *en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 346 € HT/tonne</li> <li>• Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 306 € HT/tonne</li> </ul>
	<p>Forfait « bac contaminé »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 407 € HT par GRV</li> </ul>
	<p>Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 102 € HT par GRV</li> </ul>
<p><small>*y compris lavage/désinfection des bacs</small></p>		
<p><small>Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV</small></p>		

**Le traitement des DASRI a dégagé un produit financier de 905 205 € HT contre 900 891 € HT en 2012, soit une légère hausse de 0,5 %**



# Annexes

---

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables Objets Encombrants et Verre

2 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et/ou Objets Encombrants

3 - Synoptique général déchets traités par le Grand Dijon en 2013

# 1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre

Communes	Population au 01/01/13	Fréquence de collecte des OM	Ordures Ménagères		Déchets Recyclables		Objets Encombrants (+ DEEE + Ferrailles)		Verre	
			Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
AHUY	1291	2 collectes / semaine	274,00	212,24	77,92	60,36	2,12	1,64	66,77	51,72
BRESSEY SUR TILLE	685	1 collecte / semaine	134,57	196,45	46,28	67,56	1,34	1,96	30,91	45,12
BRETENIERE	752	1 collecte / semaine	174,71	232,33	63,66	84,65	1,36	1,81	33,48	44,52
CHENOVE	14233	3 collectes / semaine	4141,43	290,97	683,96	48,05	147,09	10,33	380,65	26,74
CHEVIGNY ST SAUVEUR	10132	2 collectes / semaine	2261,57	223,21	557,65	55,04	46,87	4,63	264,71	26,13
CORCELLES LES MONTS	664	1 collecte / semaine	188,63	284,08	34,28	51,63	0,77	1,15	39,83	59,98
CRIMOLOIS	653	1 collecte / semaine	160,46	245,73	50,02	76,60	0,52	0,80	27,54	42,17
DAIX	1402	2 collectes / semaine	311,58	222,24	94,38	67,32	8,20	5,85	53,38	38,07
DIJON	155233	3 collectes / semaine	38810,85	250,02	8084,27	52,08	994,94	6,41	4 258,23	27,43
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	1523	1 collecte / semaine	259,17	170,17	87,17	57,24	2,58	1,69	50,23	32,98
FLAVIGNEROT	174	1 collecte / semaine	58,94	338,74	10,22	58,74	0,19	1,10	15,56	89,43
FONTAINE LES DIJON	9384	2 collectes / semaine	1975,53	210,52	551,38	58,76	40,58	4,32	276,18	29,43
HAUTEVILLE LES DIJON	1127	1 collecte / semaine	219,16	194,46	71,89	63,79	9,56	8,48	45,91	40,74
LONGVIC	9467	2 collectes / semaine	2175,88	229,84	465,12	49,13	51,93	5,49	293,12	30,96
MAGNY SUR TILLE	854	1 collecte / semaine	142,31	166,64	58,88	68,95	1,22	1,43	32,96	38,59
MARSANNAY LA COTE	5221	2 collectes / semaine	1232,34	236,04	389,48	74,60	15,71	3,01	230,79	44,20
NEUILLY LES DIJON	1898	2 collectes / semaine	401,31	211,44	115,36	60,78	8,15	4,29	58,41	30,77
OUGES	1188	1 collecte / semaine	220,75	185,82	74,27	62,52	4,28	3,60	30,20	25,42
PERRIGNY LES DIJON	1505	2 collectes / semaine	371,88	247,10	87,64	58,23	5,11	3,40	40,47	26,89
PLOMBIERES LES DIJON	2955	2 collectes / semaine	738,81	250,02	172,77	58,47	20,84	7,05	70,72	23,93
QUETIGNY	10179	2 collectes / semaine	2131,43	209,39	540,55	53,10	34,61	3,40	354,32	34,81
ST APOLLINAIRE	6390	2 collectes / semaine	1919,95	300,46	484,12	75,76	35,23	5,51	62,54	9,79
SENNECEY LES DIJON	2229	2 collectes / semaine	472,18	211,83	162,72	73,00	7,50	3,37	208,18	93,40
TALANT	11743	2 collectes / semaine	2650,05	225,67	605,04	51,52	135,05	11,50	247,33	21,06
<b>TOTAL GRAND DIJON</b>	<b>250882</b>		<b>61427,49</b>	<b>244,85</b>	<b>13569,03</b>	<b>54,09</b>	<b>1575,76</b>	<b>6,28</b>	<b>7172,42</b>	<b>28,59</b>
Zones			4193,57							
<b>TOTAL</b>	<b>250882</b>		<b>65621,06</b>	<b>261,56</b>	<b>13569,03</b>	<b>54,09</b>	<b>1575,76</b>	<b>6,28</b>	<b>7172,42</b>	<b>28,59</b>

## 2 - Tableau récapitulatif des tonnages OM et/ou OE collectés sur les collectivités clientes :

	TONNAGES TOTAUX			TOTAL 2012	Evolution 2012/2013	NB HAB. 2013	RATIO : KG / AN / HAB		
	OM	OE	TOTAL 2013				OM	OE	TOTAL
DAROIS		6,59	6,59	9,19	-28%	449		14,68	14,68
ETAULES		8,04	8,04	9,78	-18%	247		32,55	32,55
MESSIGNY LES VANTOUX		21,89	21,89	20,41	7%	1 619		13,52	13,52
PRENOIS		9,89	9,89	10,16	-3%	426		23,22	23,22
SAVIGNY-LE-SEC		2,95	2,95	2,46	20%	826		3,57	3,57
<b>C.C.FORET,LAVIERES,SUZON-total</b>		<b>49,36</b>	<b>49,36</b>	<b>52,00</b>	<b>-5%</b>	<b>3 567</b>		<b>13,84</b>	<b>13,84</b>
Autres communes clientes (18 communes) (*)	720,12	10,90	731,02	783,88	-7%	3 469	207,59	3,14	210,73
BROCHON	179,87	2,24	182,11	189,35	-4%	763	235,74	2,94	238,68
COUCHEY	310,95	3,82	314,77	327,92	-4%	1 220	254,88	3,13	258,01
FIXIN	224,10	2,62	226,72	235,10	-4%	776	288,79	3,38	292,16
GEVREY CHAMBERTIN	1057,62	4,64	1062,26	1113,89	-5%	3 117	339,31	1,49	340,80
<b>C.C. GEVREY - total</b>	<b>2492,66</b>	<b>24,22</b>	<b>2516,88</b>	<b>2650,14</b>	<b>-5%</b>	<b>9 345</b>	<b>266,74</b>	<b>2,59</b>	<b>269,33</b>
<b>TOTAL GENERAL COMMUNES CLIENTES</b>	<b>2492,66</b>	<b>73,58</b>	<b>2566,24</b>	<b>2702,14</b>	<b>-5%</b>	<b>12 912</b>	<b>193,05</b>	<b>5,70</b>	<b>198,75</b>

(\*) liste des 18 communes : Bévy, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chevannes, Clemencey, Collonges-les-Bévy, Curley, Curtil-Vergy, Détain-et-Bruant, Etang-vergy, Messanges, Morey-St-Denis, Quémigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy

Total traité par le Grand Dijon 2013 : 353 630 t

Apports hors territoire du Grand Dijon  
Total : 229 749 t

Collecte sur le territoire du Grand Dijon  
Total : 123 881 t

OMR : 30 266 t  
EMR : 9 179 t  
Encombrants : 8 211 t  
DIB : 19 861 t  
Déchets : 432 t  
BARR : 3 123 t  
Inertes : 166 068 t

Collecte en déchèterie : 33 352 t  
1 163 t  
3 620 t

Encombrants : 1 576 t  
PAP sur rdv : 100%  
1 576 t

DEEE : 79 t  
PAP sur rdv : 100%  
79 t

OMr : 66 621 t  
PAP : 31,5%  
AV : 3,5%  
Collectivités : 0,0%  
Clients : 0,0%

Recyclables (Bois jaunes) : 13 574 t  
PAP : 2%  
AV : 2%  
Dont BARR : 4 241 t

Cartons commerciaux : 1 056 t  
PAP : 100%

Verre : 7 172 t  
PAP : 87%  
AV : 4%

Déchets verts : 1 462 t  
PAP : 100%

54 502 t  
166 068 t  
9 179 t  
0 t

9 368 t  
8 442 t  
11 159 t  
1 163 t  
3 620 t

0 t  
1 576 t

65 621 t

10 342 t

16 748 t

20 474 t

34 718 t

10 820 t

108 20 t

Usine d'incinération : 128 761 t  
dont Grand Dijon : 72 838 t

Centre de tri : 23 918 t  
dont Grand Dijon : 14 737 t

Plateforme de compostage : 10 820 t  
dont Grand Dijon : 10 820 t

5 074 t  
11 159 t  
2 576 t  
2 528 t

3 442 t  
Refus de tri

74 940 t  
48 945 t  
Valorisation matière :  
dont Grand Dijon :

108 20 t  
108 20 t  
Valorisation organique :  
dont Grand Dijon :

Energie produite (vendue)  
- électrique : 20 749 MWh  
- chaleur : 10 488 MWh

Entoussissement : 184 829 t  
dont Grand Dijon : 15 463 t  
ISDD : 2 869 t  
dont Grand Dijon : 1 646 t  
ISND : 2 576 t  
dont Grand Dijon : 1 479 t  
ISDI : 179 385 t  
dont Grand Dijon : 12 510 t

Ferrailles, non ferreux et mâcheteurs : 34 718 t

15 463 t

# LEXIQUE

<b>A</b>	ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
<b>C</b>	C1 à C6 CA CET	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine Compte Administratif Centre d'enfouissement technique
<b>D</b>	DASRI DDM DEEE DR DV	Déchets d'activités de soins à risques infectieux Déchets dangereux des ménages Déchets d'équipements électriques et électroniques Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune Déchets verts
<b>E</b>	ELA EMR	Emballages pour liquides alimentaires Emballages ménagers recyclables
<b>G</b>	GEM GNV Grand Dijon GTA GUSP	Gros électro-ménager Gaz naturel de ville Communauté d'agglomération dijonnaise Groupe turbo-alternateur Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
<b>H-J</b>	HAB JRM	Habitants Journaux, revues, magazines
<b>O</b>	OE OM	Objets encombrants Ordures ménagères
<b>P</b>	PAM PAP PAV PEHD PET PREDAS	Petits appareils en mélange Porte à porte Point d'apport volontaire Plastique polyéthylène haute densité Plastique polyéthylène téréphthalate Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins
<b>Q-R</b>	QSE REFIOM	Qualité Sécurité Environnement Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures Ménagères
<b>S-T</b>	T TEOM TGAP	Tonne Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Taxe Générale sur les Activités Polluantes
<b>U-V</b>	UIOM VE	Usine d'incinération des ordures ménagères Verre d'emballage
<b>Z</b>	ZA	Zones d'activités

# NOTES :

---



Pôle Environnement du Grand Dijon  
Tél : 03 80 76 40 76 • Fax : 03 80 76 40 80

Communauté de l'agglomération dijonnaise  
40 avenue du Drapeau • BP 17510 DIJON cedex